

Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B

**RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) N° 433/2012 DE LA COMMISSION
du 23 mai 2012**

portant modalités d'application du règlement (UE) n° 1236/2010 du Parlement européen et du Conseil établissant un régime de contrôle et de coercition dans la zone de la convention sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique du Nord-Est

(JO L 136 du 25.5.2012, p. 41)

Modifié par:

		Journal officiel		
		n°	page	date
► <u>M1</u>	Règlement d'exécution (UE) 2015/746 de la Commission du 11 mai 2015	L 119	3	12.5.2015
► <u>M2</u>	Règlement d'Exécution (UE) 2020/145 de la Commission du 3 février 2020	L 31	1	4.2.2020

▼B

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) N° 433/2012 DE LA COMMISSION

du 23 mai 2012

portant modalités d'application du règlement (UE) n° 1236/2010 du Parlement européen et du Conseil établissant un régime de contrôle et de coercition dans la zone de la convention sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique du Nord-Est

CHAPITRE I

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article premier

Définitions

Aux fins du présent règlement, on entend par:

- a) «*message de position*»: le relevé sur la position d'un navire transmis automatiquement par le dispositif de repérage par satellite du navire au centre de surveillance de la pêche de l'État membre du pavillon;
- b) «*relevé de position*»: le relevé préparé par le capitaine d'un navire dans les conditions prévues à l'article 25 du règlement d'exécution (UE) n° 404/2011 de la Commission⁽¹⁾;
- c) «*numéro CFR*»: le numéro d'identification du navire dans le fichier de la flotte communautaire, tel que visé à l'article 10 du règlement (CE) N° 26/2004 de la Commission⁽²⁾.

Article 2

Points de contact

1. Les États membres communiquent, par voie informatique, les informations relatives aux points de contact visés à l'article 4, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1236/2010, au secrétariat de la CPANE et à l'agence européenne de contrôle des pêches (l'*«agence»*).

2. Les États membres publient les informations visées au paragraphe 1 dans la partie sécurisée de leur site internet visée aux articles 114 et 116 du règlement (CE) n° 1224/2009.

CHAPITRE II

MESURES DE SURVEILLANCE

Article 3

Participation de l'Union

1. La liste visée à l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 1236/2010 comprend les navires qui sont autorisés à pêcher une ou plusieurs ressources régulées, ventilées par espèce.

⁽¹⁾ JO L 112 du 30.4.2011, p. 1.

⁽²⁾ JO L 5 du 9.1.2004, p. 25.

▼B

Le cas échéant, la liste fait référence au numéro CFR attribué à chaque navire.

2. Les États membres communiquent sans délai à la Commission, par voie électronique, la liste des navires dont l'autorisation de pêcher dans la zone de réglementation a été retirée ou suspendue.

*Article 4***Enregistrement des captures**

1. Outre les informations prévues à l'article 14 du règlement (CE) n° 1224/2009, le journal de pêche visé à l'article 8 du règlement (UE) n° 1236/2010 contient les renseignements figurant à l'annexe I, point A, du présent règlement.

2. Le registre de production visé à l'article 8, paragraphes 2 et 3, du règlement (UE) n° 1236/2010 est défini à l'annexe I, point B.

3. Le plan d'arrimage visé à l'article 8, paragraphes 2 et 3, est défini à l'annexe I, point C.

4. Le code à utiliser pour chaque espèce est celui établi par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), défini à l'annexe II.

*Article 5***Rapports relatifs aux captures de ressources régulées et à la position**

Les États membres utilisent le format et les spécifications pour la communication des informations au secrétariat de la CPANE prévue par les articles 9 et 11 du règlement (UE) n° 1236/2010, conformément à l'annexe III.

*Article 6***Communication globale des captures**

Les États membres communiquent les données en vertu de l'article 10, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1236/2010, en format XML.

CHAPITRE III
INSPECTIONS

*Article 7***Organisme désigné**

L'agence désignée:

- a) coordonne les activités de surveillance et d'inspection visées à l'article 17, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 1236/2010;

▼B

- b) reçoit, envoie et transmet les notifications visées à l'article 18, paragraphe 2, à l'article 19, paragraphe 1, et à l'article 20, paragraphe 9, du règlement (UE) n° 1236/2010;
- c) tient le registre visé à l'article 18, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1236/2010.

*Article 8***Identification des inspecteurs et des moyens d'inspection**

1. La carte d'identité spéciale visée à l'article 16, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1236/2010 est conforme au modèle figurant à l'annexe IV, point A.
2. Le signal spécial d'inspection visé à l'article 18, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1236/2010 est conforme au modèle figurant à l'annexe IV, point B.

*Article 9***Activités d'inspection**

Les États membres envoient à l'agence les informations relatives à la date et à l'heure du début et de la fin des activités d'inspection des navires et aéronefs d'inspection visés à l'article 18, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1236/2010, conformément au formulaire figurant à l'annexe V.

*Article 10***Procédure de surveillance**

1. Les rapports d'observation visés à l'article 19, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 1236/2010 sont transmis à l'aide du formulaire figurant à l'annexe VI, point A.
2. Les rapports de surveillance visés à l'article 19, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1236/2010 sont établis à l'aide du formulaire figurant à l'annexe VI, point B.

*Article 11***Rapports d'inspection**

Les rapports d'inspection visés à l'article 20, paragraphe 9, du règlement (UE) n° 1236/2010 sont établis conformément au modèle figurant à l'annexe VII.

CHAPITRE IV**CONTRÔLE PAR L'ÉTAT DU PORT***Article 12***Notification préalable à l'entrée au port**

La notification préalable visée à l'article 24 du règlement (UE) n° 1236/2010 est effectuée à l'aide du formulaire de contrôle par l'État du port (PSC) figurant à l'annexe VIII, formulaire dont la partie A est dûment remplie comme suit:

▼M1

- a) le formulaire PSC 1 est utilisé lorsque le navire de pêche transporte ses propres captures;
- b) le formulaire PSC 2 est utilisé lorsque le navire effectue des opérations de transbordement, en fournissant les informations séparément pour les captures de chaque navire donneur.

Article 13

1. Lorsqu'il complète la notification préalable conformément à l'article 25, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 1236/2010, l'État membre du pavillon remplit la partie B du formulaire PSC prévu à l'annexe VIII.

2. Lorsqu'il complète la notification préalable conformément à l'article 25, paragraphes 2 et 4, du règlement (UE) n° 1236/2010, l'État membre du port remplit la partie C du formulaire PSC prévu à l'annexe VIII.

▼B*Article 14***Rapports d'inspection portuaire**

Les rapports d'inspection visés à l'article 27, du règlement (UE) n° 1236/2010 sont établis conformément au formulaire établi à l'annexe IX et sont transmis au secrétariat de la CPANE, avec copie à la Commission.

CHAPITRE V**INFRACTIONS***Article 15***Organisme désigné**

L'agence désignée reçoit, envoie et transmet les informations visées aux articles 29, 30, 32, 33, 34, 36 et 43, du règlement (UE) n° 1236/2010.

CHAPITRE VI**DONNÉES***SECTION 1****Communication des données*****▼M2***Article 16***Communication au secrétariat de la CPANE**

1. Les formats d'échange de données et les systèmes de communication de données visés à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1236/2010 à utiliser pour la transmission des déclarations et des informations au secrétariat de la CPANE continuent d'être conformes aux règles définies à l'annexe X du présent règlement jusqu'à la date visée au paragraphe 3; les codes correspondants à utiliser dans les communications avec le secrétariat de la CPANE figurent à l'annexe XI.

▼M2

2. Les États membres achèvent, au plus tard le 1^{er} novembre 2020, tous les préparatifs techniques nécessaires permettant l'utilisation des formats d'échange de données et des systèmes de communication de données suivants pour la transmission des déclarations et des informations au secrétariat de la CPANE:

- a) pour échanger les données figurant dans le journal de pêche, la notification préalable, la déclaration de transbordement et la déclaration de débarquement, le format à utiliser est la définition de schéma XML concernant le domaine de l'activité de pêche fondée sur la norme UN/FLUX P1000-3. L'échange de données est conforme au document de mise en œuvre des activités de pêche FLUX adopté par la CPANE.
- b) pour communiquer les données du système de surveillance des navires, le format à utiliser est la définition de schéma XML concernant le domaine de la position du navire fondée sur la norme UN/FLUX P1000-7. L'échange de données est conforme au document de mise en œuvre de la position du navire FLUX adopté par la CPANE.

3. Les États membres utilisent les formats d'échange de données et les systèmes de communication de données visés au paragraphe 2 à compter de la date qui sera communiquée par la Commission à la suite de la décision prise à cet effet par la CPANE. Les échanges de données sont conformes aux documents de mise en œuvre FLUX adoptés par la CPANE.

4. Par dérogation aux paragraphes 1 et 3, les États membres peuvent utiliser le format d'échange de données visé au paragraphe 2, point b) pour communiquer les données du système de surveillance des navires dès l'entrée en vigueur du présent règlement. Les États membres informeront la Commission de la date à partir de laquelle le nouveau format d'échange de données sera utilisé.

▼B*SECTION 2**Sécurité et confidentialité des données**Article 17***Dispositions générales en matière de sécurité et de confidentialité des données**

1. La présente section établit les modalités d'application en matière de confidentialité pour l'application de l'article 45 du règlement (UE) n° 1236/2010. Elles s'appliquent à tous les relevés et messages électroniques au titre du présent règlement, à l'exception des communications globales de captures visées à l'article 6 du présent règlement.

2. Chaque État membre assure, le cas échéant, à la demande du secrétariat de la CPANE, la rectification ou l'effacement des relevés et messages électroniques qui n'ont pas été traités conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 1236/2010 ou du présent règlement.

3. Les relevés et messages électroniques ne peuvent être utilisés qu'aux fins prévues par le régime établi par le règlement (UE) n° 1236/2010.

▼B

Article 18

Résultats des inspections

1. Les États membres procédant à une inspection peuvent conserver et archiver les relevés et les messages électroniques transmis par le secrétariat de la CPANE dans un délai de 24 heures après le départ des navires qu'ils concernent de la zone de réglementation, sans réentrée. Le départ est considéré comme ayant eu lieu six heures après la communication de l'intention de quitter la zone de réglementation.
2. Les États membres procédant à une inspection garantissent la sécurité du traitement des relevés et messages électroniques sur leur système informatique respectif, en particulier quand le traitement exige la transmission par un réseau.
3. Les États membres adoptent les mesures d'ordre technique et organisationnel appropriées afin de protéger les relevés et les messages électroniques contre toute destruction accidentelle ou illicite, perte accidentelle, altération, diffusion ou consultation non autorisée, et contre toute forme de traitement non appropriée.
4. Tout État membre procédant à une inspection ne communique les relevés et messages électroniques disponibles qu'aux fins de l'inspection et aux inspecteurs qu'il a affectés au régime établi par le règlement (UE) n° 1236/2010.

Article 19

Systèmes de traitement des données

1. Les systèmes de traitement des données utilisés par les États membres, la Commission et l'agence respectent les exigences minimales de sécurité définies à l'annexe XII, point A.
2. Pour leur système informatique principal, les États membres satisfont aux critères définis à l'annexe XII, point B.
3. Le protocole *https* est utilisé pour la communication de données relevant du régime établi par le règlement (UE) n° 1236/2010. Dans ce cas, des protocoles appropriés de codage sont utilisés pour assurer la confidentialité et l'authenticité des données.
4. La limitation d'accès aux données est assurée à l'aide d'un mécanisme souple d'identification de l'utilisateur et d'accès par mot de passe. Chaque utilisateur n'a accès qu'aux seules données nécessaires à son travail.
5. Les normes techniques régissant l'échange de données électronique entre les États membres, la Commission et l'agence peuvent être établies en consultation avec les États membres, la Commission et l'agence.

▼B

CHAPITRE VII
DISPOSITIONS FINALES

Article 20

Abrogation

Le règlement (CE) n° 1085/2000 est abrogé.

Article 21

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le septième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

▼B*ANNEXE I***ENREGISTREMENT DES CAPTURES****A. Enregistrements dans le journal de pêche**

Élément de donnée	Code domaine	Obligatoire/ Facultatif	Observations
Informations sur l'entrée dans la zone de réglementation			
Date	DA	O	Donnée relative à l'activité du navire: date d'entrée dans la zone de réglementation
Heure d'entrée	TI	O	Donnée relative à l'activité du navire: heure d'entrée dans la zone de réglementation
Position			Donnée relative à l'activité du navire: position lors de l'entrée dans la Z.R.;
Latitude	LA	O	position lors de l'entrée;
Longitude	LO	O	position lors de l'entrée
Quantités à bord	OB		Donnée relative à l'activité du navire: quantités à bord par espèce;
Espèce (nom) ⁽¹⁾		O	codes FAO des espèces pour les espèces énumérées à l'annexe II;
Quantités ⁽¹⁾		O	poids vif en kilogrammes
Captures par trait ou opération de pêche			
Lieu de pêche			Donnée relative à l'activité du navire: position
Latitude	LA	O ⁽²⁾	position lorsque l'opération de pêche commence;
Longitude	LO	O ⁽²⁾	position lorsque l'opération de pêche commence
Heure	TI	O ⁽²⁾	Donnée relative à l'activité du navire: heure lorsque l'opération de pêche commence
Capture	CA		Donnée relative à l'activité du navire: captures détenues à bord par opération de pêche, par espèce;
Espèce ⁽¹⁾		O ⁽²⁾	codes FAO des espèces pour les espèces énumérées à l'annexe II;
Quantités ⁽¹⁾		O ⁽²⁾	poids vif en kilogrammes
Profondeur de pêche	FD	O ⁽³⁾	Distance entre la surface de l'eau et la partie la plus basse de l'engin de pêche (en mètres)
Informations quotidiennes			
Nombre total de traits/d'opérations de pêche pendant la journée	FO	O ⁽⁴⁾	Donnée relative à l'activité du navire: nombre d'opérations de pêche par période de 24 heures
Rejets	RJ		Donnée relative à l'activité du navire: quantités capturées et rejetées, par espèce;
Espèce		O	codes FAO des espèces;
Quantités		O	poids vif en kilogrammes
Cumul des captures	CC		Donnée relative à l'activité du navire: estimation des captures cumulées depuis l'entrée dans la zone de réglementation, par espèce;
Espèce ⁽¹⁾		O	codes FAO des espèces pour les espèces énumérées à l'annexe II;
Quantités ⁽¹⁾		O	poids vif en kilogrammes

▼B

Élément de donnée	Code domaine	Obligatoire/ Facultatif	Observations
Informations sur les transbordements			
Date	DA	O	Donnée relative à l'activité du navire: date(s) de transbordement
Transbordements	KG	O	Donnée relative à l'activité du navire: quantités chargées et déchargées dans la zone de réglementation, par espèce;
Espèce ⁽¹⁾		O	codes FAO des espèces pour les espèces énumérées à l'annexe II;
Quantités ⁽¹⁾		O	poids vif en kilogrammes
Transbordement vers	TT	O	Donnée relative à l'immatriculation du navire: indicatif d'appel radio du navire receveur
Transbordement à partir de	TF	O	Donnée relative à l'immatriculation du navire: indicatif d'appel radio du navire donneur
Informations relatives aux transmissions des relevés			
Date	DA	O	Donnée relative au message: date de transmission d'un relevé
Heure	TI	O	Donnée relative au message: heure de transmission d'un rapport (TUC)
Transmission utilisée	TU	O ⁽⁴⁾	Donnée relative au message: nom de la station radio via laquelle ce relevé est transmis
Type de relevé	TM	O	Donnée relative au message
Informations sur la sortie de la zone de réglementation			
Heure	TI	O	Donnée relative à l'activité du navire: heure de sortie (TUC)
Date	DA	O	Donnée relative à l'activité du navire: date de sortie
Position			Donnée relative à l'activité du navire: position lors de la sortie de la zone de réglementation;
Latitude	LA	O	position lors de la sortie;
Longitude	LO	O	position lors de la sortie
Captures cumulées détenues à bord	OB		Donnée relative à l'activité du navire: captures cumulées détenues à bord, par espèce;
Espèce ⁽¹⁾		O	codes FAO des espèces pour les espèces énumérées à l'annexe II;
Quantités ⁽¹⁾		O	poids vif en kilogrammes
Nom et signature du capitaine	MA	O	

(¹) Chaque espèce pour laquelle les captures dépassent 50 kg est enregistrée.

(²) Chaque État membre veille à ce que ses navires de pêche enregistrent ces informations sur une base quotidienne, par trait ou par opération de pêche, ou les deux.

(³) Obligatoire si requis par des mesures de gestion spécifiques.

(⁴) Seulement obligatoire si la station de radio est utilisée.

B. Enregistrements dans le registre de production

Élément de donnée	Code domaine	Obligatoire/ Facultatif	Observations
1. Identification du navire (¹)			
Indicatif d'appel radio	RC	O	Donnée relative à l'immatriculation du navire: indicatif international d'appel radio
Nom du navire	NA	F	Donnée relative à l'immatriculation du navire: nom du navire

▼B

Élément de donnée	Code domaine	Obligatoire/ Facultatif	Observations
Numéro de référence interne de la partie contractante	IR	F	Donnée relative à l'immatriculation du navire: numéro unique du navire de la partie contractante (code alpha-3 de l'État du pavillon suivi du numéro)
Numéro d'immatriculation externe du navire	XR	F	Donnée relative à l'immatriculation du navire: numéro d'immatriculation figurant sur le flanc du navire ou, en son absence, numéro OMI
2. Informations sur la production			
Date	DA	O	Donnée relative à l'activité du navire: date de production
Quantités produites	QP		Donnée relative à l'activité du navire: quantités produites par espèce et par jour;
Espèce (nom)		O	codes FAO des espèces;
Quantités		O	poids total de produit en kilogrammes;
Type de produit		O	code du type de produit (annexe XI, partie E);
Quantités		O	poids du produit en kilogrammes;
Production cumulée de la période	AP		Donnée relative à l'activité du navire: quantité totale produite depuis l'entrée dans la zone de réglementation, par espèce;
Espèce (nom)		O	codes FAO des espèces;
Quantités		O	poids total du produit en kilogrammes;
Type de produit		O	code du type de produit (annexe XI, partie E);
Quantités		O	poids du produit en kilogrammes;
3. Informations sur le conditionnement			Donnée relative à l'activité du navire: code du type de produit et poids du produit: utiliser autant de paires que nécessaire pour couvrir tous les produits
Espèce (nom)	SN	F	Donnée relative à l'activité du navire: codes FAO des espèces
Code du produit	PR	F	Donnée relative à l'activité du navire: code du produit (annexe XI, partie E)
Type de conditionnement	TY	F	Donnée relative à l'activité du navire: type de conditionnement (annexe XI, partie F)
Poids unitaire	NE	F	Donnée relative à l'activité du navire: poids net du produit en kilogrammes
Nombre d'unités	NU	F	Donnée relative à l'activité du navire: nombre d'unités conditionnées
4. Nom et adresse du capitaine	MA	O	

(¹) Un élément d'identification du navire en plus de l'indicatif d'appel radio est obligatoire.

C. Plan d'arrimage

1. Les captures transformées doivent être arrimées et marquées de telle sorte que les mêmes espèces, catégories et quantités de produits puissent être déterminées lorsqu'elles sont arrimées dans différentes parties de la cale.
2. Un plan d'arrimage doit indiquer l'emplacement des produits dans les cales ainsi que les quantités de produits à bord exprimées en kg.
3. Le plan d'arrimage est actualisé quotidiennement pour le jour précédent, qui va de 00.00 heure (TUC) à 24.00 heures (TUC).

▼B*ANNEXE II***LISTE DES ESPÈCES**

Code alpha-3 FAO	Espèce (nom commun)	Dénomination scientifique
ALF	Béryx	<i>Beryx spp.</i>
ALC	Alépocéphale	<i>Alepocephalus bairdii</i>
ANT	Antimora bleu	<i>Antimora rostrata</i>
API	Holbiche	<i>Apristurus spp.</i>
ARG	Argentine	<i>Argentina spp.</i>
BLI	Lingue bleue	<i>Molva dypterygia</i>
BRF	Sébaste-chèvre	<i>Helicolenus dactylopterus</i>
BSF	Sabre noir	<i>Aphanopus carbo</i>
BSH	Requin océanique	<i>Prionace glauca</i>
BSK	Requin pélerin	<i>Cetorhinus maximus</i>
BSS	Bar commun	<i>Dicentrarchus labrax</i>
CAP	Capelan	<i>Mallotus villosus</i>
CAS	Petit loup de mer	<i>Anarhichas minor</i>
CAT	Loup	<i>Anarhichas spp.</i>
CFB	Aiguillat noir	<i>Centroscyllium fabricii</i>
CMO	Chimère	<i>Chimaera monstrosa</i>
COD	Morue atlantique	<i>Gadus morhua</i>
COE	Congre commun	<i>Conger conger</i>
CYO	Requin portugais	<i>Centroscymnus coelolepis</i>
CYH	Chimère à gros yeux (chimère commune)	<i>Hydrolagus mirabilis</i>
CYP	Pailona à long nez	<i>Centroscymnus crepidater</i>
DCA	Squale savate	<i>Deania calceus</i>
ELP	Blennie vivipare	<i>Lycodes esmarkii</i>
EPI	Apogon noir	<i>Epigonus telescopus</i>
FOR	Mostelle de roche	<i>Phycis phycis</i>
GAM	Chien islandais	<i>Galeus murinus</i>
GHL	Flétan noir	<i>Reinhardtius hippoglossoides</i>

▼B

Code alpha-3 FAO	Espèce (nom commun)	Dénomination scientifique
GFB	Phycis de fond	<i>Phycis blennoides</i>
GSK	Laimarque du Groenland	<i>Somniosus microcephalus</i>
GUP	Squale chagrin	<i>Centrophorus granulosus</i>
GUQ	Squale chagrin de l'Atlantique	<i>Centrophorus squamosus</i>
HAD	Églefin	<i>Melanogrammus aeglefinus</i>
HAL	Flétan de l'Atlantique	<i>Hippoglossus hippoglossus</i>
HER	Hareng de l'Atlantique	<i>Clupea harengus</i>
HOM	Chinchard	<i>Trachurus trachurus</i>
HPR	Hoplostète de Méditerranée	<i>Hoplostethus mediterraneus</i>
HXC	Requin lézard	<i>Chlamydoselachus anguineus</i>
JAD	Pocheteau de Norvège	<i>Raja nidarosiensis</i>
KCD	Crabe royal rouge	<i>Paralithodes camtschaticus</i>
KEF	Crabe rouge profond	<i>Chaceon (Geryon) affinis</i>
LIN	Lingue	<i>Molva molva</i>
LUM	Lompe	<i>Cyclopterus lumpus</i>
MAC	Maquereau	<i>Scomber scombrus</i>
MOR	Mores	<i>Moridae</i>
ORY	Hoplostète orange	<i>Hoplostethus atlanticus</i>
OXN	Humantin	<i>Oxynotus paradoxus</i>
PHO	Alépocéphale de Risso	<i>Alepocephalus rostratus</i>
PLA	Plie canadienne	<i>Hippoglossoides platessoides</i>
PLE	Plie d'Europe	<i>Pleuronectes platessa</i>
POC	Merluche blanche	<i>Boreogadus saida</i>
POK	Lieu noir	<i>Pollachius virens</i>
PRA	Crevette nordique	<i>Pandalus borealis</i>
REB	Sébaste du Nord	<i>Sebastes mentella</i>
RED	Sébaste (non précisé)	<i>Sebastes spp.</i>
REG	Sébaste doré	<i>Sebastes marinus</i>
RHG	Grenadier berglax	<i>Macrourus berglax</i>

▼B

Code alpha-3 FAO	Espèce (nom commun)	Dénomination scientifique
RIB	Moro	<i>Mora moro</i>
RNG	Grenadier de roche	<i>Coryphaenoides rupestris</i>
SBL	Requin griset	<i>Hexanchus griseus</i>
SBR	Dorade rose	<i>Pagellus bogaraveo</i>
SCK	Squale liche	<i>Dalatias licha</i>
SFS	Sabre argenté	<i>Lepidopus caudatus</i>
SHL	Sagre rude	<i>Etomopterus princeps</i>
SHL	Sagre commun	<i>Etomopterus spinax</i>
SHO	Chien espagnol	<i>Galeus melastomus</i>
RCT	Guitare de mer d'Atlantique	<i>Rhinochimaera atlantica</i>
RJG	Raie arctique	<i>Raja hyperborea</i>
RJY	Raie ronde	<i>Raja fyllae</i>
SFV	Rascasse du Nord	<i>Sebastes viviparus</i>
SKA	Raie	<i>Raja</i> spp.
SKH	Requins	<i>Selachimorpha</i>
SYR	Requin grogneur commun	<i>Scymnodon ringens</i>
TJX	Rascasse de profondeur	<i>Trachyscorpia cristulata</i>
USK	Brosme	<i>Brosme brosme</i>
WHB	Merlan bleu	<i>Micromesistius poutassou</i>
WRF	Cernier commun	<i>Polyprion americanus</i>

▼B*ANNEXE III***COMMUNICATION DES CAPTURES, TRANSBORDEMENTS ET POSITIONS****1) Déclaration des «CAPTURES À L'ENTRÉE»**

Élément de donnée	Code domaine	Obligatoire/ Facultatif	Observations
Début de l'enregistrement	SR	O	Donnée relative au système: indique le début de l'enregistrement
Adresse	AD	O	Donnée relative au message: destination, «XNE» pour CPANE
Numéro d'ordre	SQ	O	Donnée relative au message: numéro de série pour l'année en cours
Type de message	TM	O	Donnée relative au message: type de message, «COE» = déclaration de captures à l'entrée
Indicatif d'appel radio	RC	O	Donnée relative à l'immatriculation du navire: indicatif international d'appel radio du navire
Numéro de la sortie	TN	F	Donnée relative à l'activité du navire: numéro de série de la sortie de pêche pour l'année en cours
Nom du navire	NA	F	Donnée relative à l'immatriculation du navire: nom du navire
Numéro au fichier de la flotte communautaire (CFR)	IR	F	Donnée relative à l'immatriculation du navire: numéro unique du navire de la partie contractante (code alpha-3 ISO), suivi d'une séquence d'identification (neuf caractères)
Numéro d'immatriculation externe	XR	F	Donnée relative à l'immatriculation du navire: numéro d'immatriculation figurant sur le flanc du navire ou, en son absence, numéro OMI
Latitude	LA	O	Donnée relative à l'activité du navire: position au moment de la transmission
Longitude	LO	O	Donnée relative à l'activité du navire: position au moment de la transmission
Quantités à bord	OB		Donnée relative à l'activité du navire: quantités détenues à bord, par espèce et présentées par paires, le cas échéant;
Espèce		O	codes FAO des espèces;
Poids vif		O	poids vif en kilogrammes, arrondi à la centaine la plus proche
Date	DA	O	Donnée relative au message: date de transmission
Heure	TI	O	Donnée relative au message: heure de transmission
Fin de l'enregistrement	ER	O	Donnée relative au système: indique la fin de l'enregistrement

2) Déclaration des «CAPTURES»

Élément de donnée	Code domaine	Obligatoire/ Facultatif	Observations
Début de l'enregistrement	SR	O	Donnée relative au système: indique le début de l'enregistrement
Adresse	AD	O	Donnée relative au message: destination, «XNE» pour CPANE

▼B

Élément de donnée	Code domaine	Obligatoire/ Facultatif	Observations
Numéro d'ordre	SQ	O	Donnée relative au message: numéro de série du message pour l'année en cours
Type de message	TM	O	Donnée relative au message: type de message «CAT» = déclaration de captures
Indicatif d'appel radio	RC	O	Donnée relative à l'immatriculation du navire: indicatif international d'appel radio du navire
Numéro de la sortie	TN	F	Donnée relative à l'activité du navire: numéro de série de la sortie de pêche pour l'année en cours
Nom du navire	NA	F	Donnée relative à l'immatriculation du navire: nom du navire
Numéro au fichier de la flotte communautaire (CFR)	IR	F	Donnée relative à l'immatriculation du navire: numéro unique du navire de la partie contractante (code alpha-3 ISO), suivi d'une séquence d'identification (neuf caractères)
Numéro d'immatriculation externe	XR	F	Donnée relative à l'immatriculation du navire: numéro d'immatriculation figurant sur le flanc du navire ou, en son absence, numéro OMI
Latitude	LA	O ⁽¹⁾	Donnée relative à l'activité du navire: position au moment de la transmission
Longitude	LO	O ⁽¹⁾	Donnée relative à l'activité du navire: position au moment de la transmission
Captures hebdomadaires	CA		Donnée relative à l'activité du navire: captures cumulées détenues à bord, par espèce, soit depuis le début de la pêche dans la zone de réglementation ⁽²⁾ , soit depuis la dernière déclaration de «captures», présentées par paires, le cas échéant;
Espèce		O	codes FAO des espèces;
Poids vif		O	poids vif en kilogrammes, arrondi à la centaine la plus proche
Jours de pêche	DF	O	Donnée relative à l'activité du navire: nombre de jours de pêche dans la zone de réglementation depuis le début de la pêche ou depuis la dernière déclaration de «captures»
Date	DA	O	Donnée relative au message: date de transmission
Heure	TI	O	Donnée relative au message: heure de transmission
Fin de l'enregistrement	ER	O	Donnée relative au système: indique la fin de l'enregistrement

(¹) Facultatif si le navire fait l'objet d'une surveillance par satellite conformément à l'article 11 du règlement (UE) n° 1236/2010.
 (²) C'est-à-dire la première déclaration de «captures» pour la sortie en cours dans la zone de réglementation.

3) Déclaration des «CAPTURES À LA SORTIE»

Élément de donnée	Code domaine	Obligatoire/ Facultatif	Observations
Début de l'enregistrement	SR	O	Donnée relative au système: indique le début de l'enregistrement
Adresse	AD	O	Donnée relative au message: destination, «XNE» pour CPANE
Numéro d'ordre	SQ	O	Donnée relative au message: numéro de série du message pour l'année en cours
Type de message	TM	O	Donnée relative au message: «COX» = déclaration des captures à la sortie

▼B

Élément de donnée	Code domaine	Obligatoire/ Facultatif	Observations
Indicatif d'appel radio	RC	O	Donnée relative à l'immatriculation du navire: indicatif international d'appel radio du navire
Numéro de la sortie	TN	F	Donnée relative à l'activité du navire: numéro de série de la sortie de pêche pour l'année en cours
Nom du navire	NA	F	Donnée relative à l'immatriculation du navire: nom du navire
Numéro au fichier de la flotte communautaire (CFR)	IR	F	Donnée relative à l'immatriculation du navire: numéro unique du navire de la partie contractante (code alpha-3 ISO), suivi d'une séquence d'identification (neuf caractères)
Numéro d'immatriculation externe	XR	F	Donnée relative à l'immatriculation du navire: numéro d'immatriculation figurant sur le flanc du navire ou, en son absence, numéro OMI
Latitude	LA	O ⁽¹⁾	Donnée relative à l'activité du navire: position au moment de la transmission
Longitude	LO	O ⁽¹⁾	Donnée relative à l'activité du navire: position au moment de la transmission
Captures hebdomadaires	CA		Donnée relative à l'activité du navire: captures cumulées détenues à bord, par espèce, soit depuis le début de la pêche dans la zone de réglementation ⁽²⁾ , soit depuis le dernier rapport «captures», présentées par paires, le cas échéant;
Espèce		O	codes FAO des espèces;
Poids vif		O	poids vif en kilogrammes, arrondi à la centaine la plus proche
Jours de pêche	DF	O	Donnée relative à l'activité du navire: nombre de jours de pêche dans la zone réglementaire depuis le début de la pêche ou la dernière déclaration de «captures»
Date	DA	O	Donnée relative au message: date de transmission
Heure	TI	O	Donnée relative au message: heure de transmission
Fin de l'enregistrement	ER	O	Donnée relative au système: indique la fin de l'enregistrement

(¹) Facultatif si le navire fait l'objet d'une surveillance par satellite conformément à l'article 11 du règlement (UE) n° 1236/2010.

(²) C'est-à-dire la première communication des captures effectuées au cours de la sortie de pêche en cours dans la zone de réglementation.

4) Rapport de «TRANSBORDEMENT»

Élément de donnée	Code domaine	Obligatoire/ Facultatif	Observations
Début de l'enregistrement	SR	O	Donnée relative au système: indique le début de l'enregistrement
Adresse	AD	O	Donnée relative au message: destination, «XNE» pour CPANE
Numéro d'ordre	SQ	O	Donnée relative au message: numéro de série du message pour l'année en cours
Type de message	TM	O	Donnée relative au message: type de message, «TRA» = rapport de transbordement
Indicatif d'appel radio	RC	O	Donnée relative à l'immatriculation du navire: indicatif international d'appel radio du navire
Numéro de la sortie	TN	F	Donnée relative à l'activité du navire: numéro de série de la sortie de pêche pour l'année en cours

▼B

Élément de donnée	Code domaine	Obligatoire/ Facultatif	Observations
Nom du navire	NA	F	Donnée relative à l'immatriculation du navire: nom du navire
Numéro au fichier de la flotte communautaire (CFR)	IR	F	Donnée relative à l'immatriculation du navire: numéro unique du navire de la partie contractante (code alpha-3 ISO), suivi d'une séquence d'identification (neuf caractères)
Numéro d'immatriculation externe	XR	F	Donnée relative à l'immatriculation du navire: numéro d'immatriculation figurant sur le flanc du navire ou, en son absence, numéro OMI
Quantités chargées ou déchargées	KG		Quantités chargées ou déchargées dans la zone de réglementation, par espèces (et par paires, le cas échéant);
Espèce		O	codes FAO des espèces;
Poids vif		O	poids vif en kilogrammes, arrondi à la centaine la plus proche
Transbordement vers	TT	O ⁽¹⁾	Donnée relative à l'immatriculation du navire: indicatif international d'appel radio du navire receveur
Transbordement à partir de	TF	O ⁽¹⁾	Donnée relative à l'immatriculation du navire: indicatif international d'appel radio du navire donneur
Latitude	LA	O ⁽²⁾	Donnée relative à l'activité du navire: estimation de la latitude à laquelle le capitaine a l'intention d'effectuer le transbordement
Longitude	LO	O ⁽²⁾	Donnée relative à l'activité du navire: estimation de la longitude à laquelle le capitaine a l'intention d'effectuer le transbordement
Date prévue	PD	O ⁽²⁾	Donnée relative à l'activité du navire: estimation de la date (TUC) à laquelle le capitaine a l'intention d'effectuer le transbordement (AAAAMMMJJ)
Heure prévue	PT	O ⁽²⁾	Donnée relative à l'activité du navire: estimation de l'heure (TUC) à laquelle le capitaine a l'intention d'effectuer le transbordement (HHMM)
Date	DA	O	Donnée relative au message: date de transmission
Heure	TI	O	Donnée relative au message: heure de transmission
Fin de l'enregistrement	ER	O	Donnée relative au système: indique la fin de l'enregistrement

⁽¹⁾ Selon ce qui convient.⁽²⁾ Facultatif en ce qui concerne les rapports envoyés par le navire receveur après le transbordement.**5) Relevé/message de «POSITION»**

Élément de donnée	Code domaine	Obligatoire/ Facultatif	Observations
Début de l'enregistrement	SR	O	Donnée relative au système: indique le début de l'enregistrement
Adresse	AD	O	Donnée relative au message: destination, «XNE» pour CPANE
Numéro d'ordre	SQ	O ⁽¹⁾	Donnée relative au message: numéro de série du message pour l'année en cours
Type de message	TM ⁽²⁾	O	Donnée relative au message: type de message, «POS» = relevé/message de position à communiquer via le VMS ou d'autres moyens par les navires dont le système de repérage par satellite est défectueux
Indicatif d'appel radio	RC	O	Donnée relative à l'immatriculation du navire: indicatif international d'appel radio du navire

▼B

Élément de donnée	Code domaine	Obligatoire/ Facultatif	Observations
Numéro de la sortie	TN	F	Donnée relative à l'activité du navire: numéro de série de la sortie de pêche pour l'année en cours
Nom du navire	NA	F	Donnée relative à l'immatriculation du navire: nom du navire
Numéro au fichier de la flotte communautaire (CFR)	IR	F	Donnée relative à l'immatriculation du navire: numéro unique du navire de la partie contractante (code alpha-3 ISO), suivi d'une séquence d'identification (neuf caractères)
Numéro d'immatriculation externe	XR	F	Donnée relative à l'immatriculation du navire: numéro d'immatriculation figurant sur le flanc du navire ou, en son absence, numéro OMI
Latitude	LA	O ⁽³⁾	Donnée relative à l'activité du navire: position au moment de la transmission
Longitude	LO	O ⁽³⁾	Donnée relative à l'activité du navire: position au moment de la transmission
Latitude (décimales)	LT	O ⁽⁴⁾	Donnée relative à l'activité du navire: position au moment de la transmission
Longitude (décimales)	LG	O ⁽⁴⁾	Donnée relative à l'activité du navire: position au moment de la transmission
Vitesse	SP	O	Donnée relative à l'activité du navire: vitesse du navire
Cap	CO	O	Donnée relative à l'activité du navire: cap du navire
État du pavillon	FS	O ⁽⁵⁾	Donnée relative à l'activité du navire: État du pavillon du navire
Date	DA	O	Donnée relative au message: date de transmission
Heure	TI	O	Donnée relative au message: heure de transmission
Fin de l'enregistrement	ER	O	Donnée relative au système: indique la fin de l'enregistrement

(¹) Facultatif dans le cas d'un message VMS.

(²) Type de message «ENT» pour le premier message VMS provenant de la zone de réglementation détecté par le CSP de la partie contractante.

Type de message «EXI» pour le premier message VMS après la sortie de la zone de réglementation détecté par le CSP de la partie contractante et les valeurs pour la latitude et la longitude sont, dans ce type de message, facultatives.

Le type de message doit être «MAN» pour les rapports communiqués par des navires dont le dispositif de repérage par satellite est défectueux au sens de l'article 25, du règlement (UE) n° 404/2011.

(³) Obligatoire pour les messages transmis manuellement.

(⁴) Obligatoire pour les messages VMS.

(⁵) Mention obligatoire; ne peut être utilisée que dans les transmissions entre le secrétaire de la CPANE et les CSP.

6) Rapport du «PORT de débarquement»

Élément de donnée	Code domaine	Obligatoire/ Facultatif	Observations
Début de l'enregistrement	SR	O	Donnée relative au système: indique le début de l'enregistrement
Adresse	AD	O	Donnée relative au message: destination, «XNE» pour CPANE
Numéro d'ordre	SQ	O	Donnée relative au message: numéro de série du rapport du navire pour l'année concernée
Type de message	TM	O	Donnée relative au message: type de message, «POR»
Indicatif d'appel radio	RC	O	Donnée relative à l'immatriculation du navire: indicatif international d'appel radio du navire
Numéro de la sortie	TN	F	Donnée relative à l'activité du navire: numéro de série de la sortie de pêche pour l'année en cours

▼B

Élément de donnée	Code domaine	Obligatoire/ Facultatif	Observations
Nom du navire	NA	F	Donnée relative à l'immatriculation du navire: nom du navire
Numéro au fichier de la flotte communautaire (CFR)	IR	F	Donnée relative à l'immatriculation du navire: numéro unique du navire de la partie contractante (code alpha-3 ISO), suivi d'une séquence d'identification (neuf caractères)
Numéro d'immatriculation externe	XR	F	Donnée relative à l'immatriculation du navire: numéro d'immatriculation figurant sur le flanc du navire ou, en son absence, numéro OMI
Latitude	LA	O ⁽¹⁾	Donnée relative à l'activité du navire: position au moment de la transmission
Longitude	LO	O ⁽¹⁾	Donnée relative à l'activité du navire: position au moment de la transmission
État côtier	CS	O	Donnée relative à l'activité du navire: État côtier dans lequel se trouve le port de débarquement
Nom du port	PO	O	Donnée relative à l'activité du navire: nom du port de débarquement
Date prévue	PD	O	Donnée relative à l'activité du navire: estimation de la date (TUC) à laquelle le capitaine a l'intention d'être au port (AAAAMMJJ)
Heure prévue	PT	O	Donnée relative à l'activité du navire: estimation de l'heure (TUC) à laquelle le capitaine a l'intention d'être au port (HHMM)
Quantité à débarquer	KG	O	Donnée relative à l'activité du navire: quantité par espèce à débarquer dans le port, par paires le cas échéant;
Espèce			codes FAO des espèces;
Poids vif			poids vif en kilogrammes, arrondi à la centaine la plus proche
Quantités à bord	OB	O	Donnée relative à l'activité du navire: quantités détenues à bord, par espèces et présentées par paires, le cas échéant;
Espèce			codes FAO des espèces;
Poids vif			poids vif en kilogrammes, arrondi à la centaine la plus proche
Date	DA	O	Donnée relative au message: date de transmission (TUC)
Heure	TI	O	Donnée relative au message: heure de la transmission (TUC)
Fin de l'enregistrement	ER	O	Donnée relative au système: indique la fin de l'enregistrement

(¹) Facultatif si le navire fait l'objet d'un suivi par satellite.

7) Rapport d'«ANNULATION»

Élément de donnée	Code domaine	Obligatoire/ Facultatif	Observations
Début de l'enregistrement	SR	O	Donnée relative au système: indique le début de l'enregistrement
De	FR	O	Nom de la partie émettrice
Adresse	AD	O	Donnée relative au message: destination, «XNE» pour CPANE
Type de message	TM	O	Donnée relative au message: type de message «CAN» (¹) = rapport d'annulation

▼B

Élément de donnée	Code domaine	Obligatoire/ Facultatif	Observations
Indicatif d'appel radio	RC	O	Donnée relative à l'immatriculation du navire: indicatif international d'appel radio du navire
Rapport annulé	CR	O	Donnée relative au message: numéro d'enregistrement du rapport à annuler
Année du rapport annulé	YR	O	Donnée relative au message: année du rapport à annuler
Date	DA	O	Donnée relative au message: date de transmission
Heure	TI	O	Donnée relative au message: heure de transmission
Fin de l'enregistrement	ER	O	Donnée relative au système: indique la fin de l'enregistrement

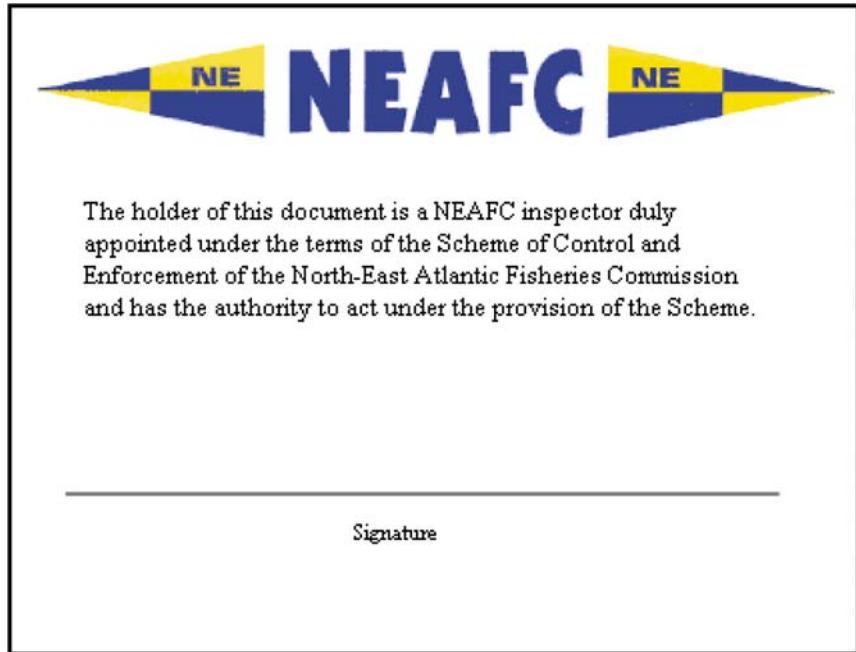
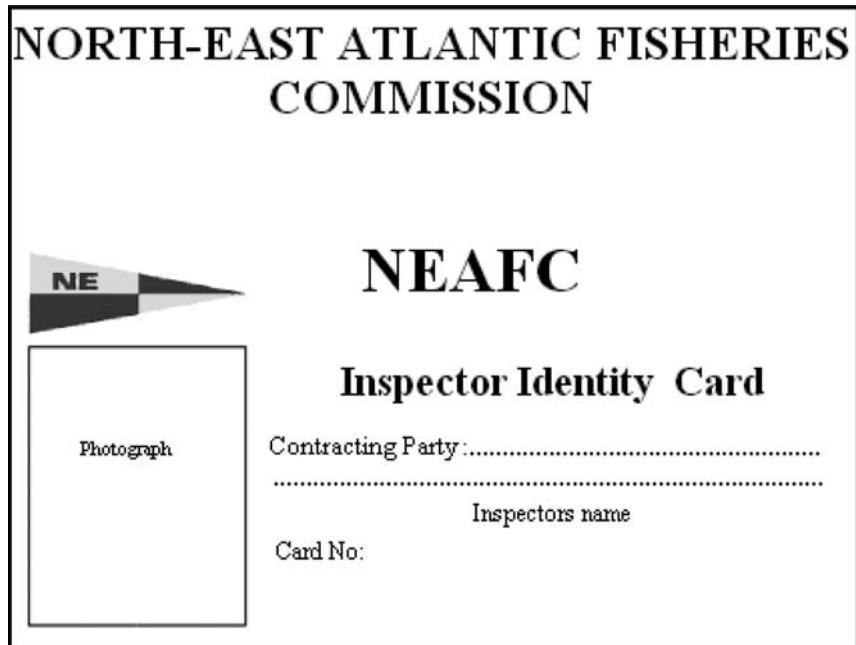
(!) Un rapport d'annulation ne peut être utilisé pour annuler un autre rapport d'annulation.

▼B

ANNEXE IV

IDENTIFICATION DE L'INSPECTION

A. Identification des inspecteurs



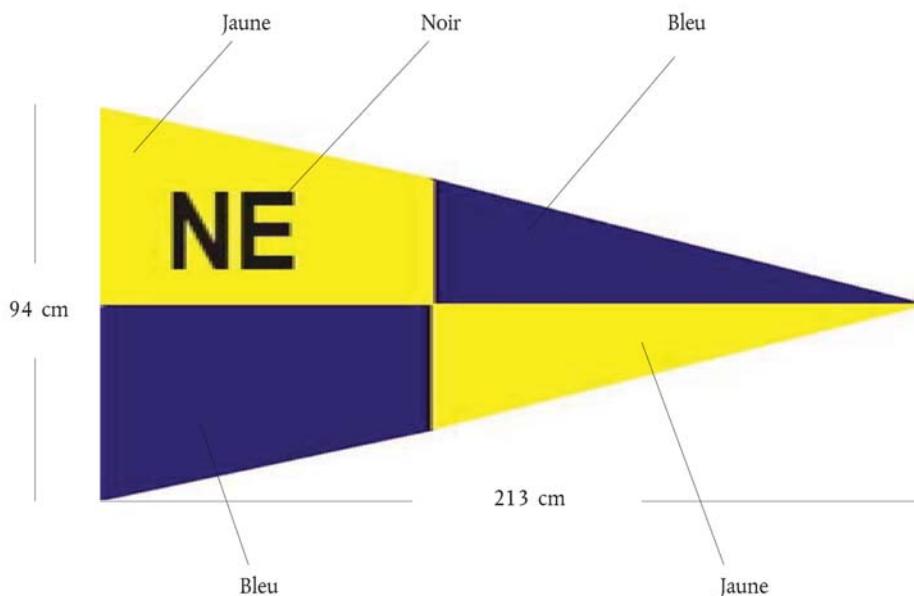
Les dimensions de la carte qui peut être plastifiée sont: 10 × 7 cm.

Les couleurs de la flamme d'inspection CPANE sont indiquées à l'annexe VI-B.

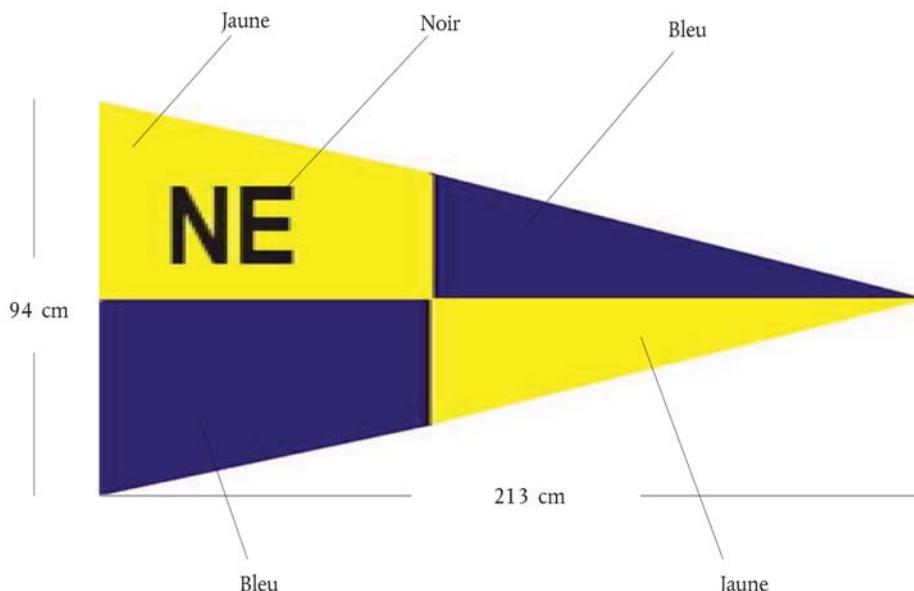
Le numéro de la carte se compose du code pays alpha-3 suivi par un numéro séquentiel à quatre chiffres de la partie contractante.

▼B**B. Signal d'inspection CPANE**

1. Deux flammes, l'une directement au-dessus de l'autre, à utiliser de jour et dans des conditions de visibilité normales.



La distance maximale entre les flammes est de un mètre.



2. Le canot d'accostage doit arborer l'une des flammes d'inspection dans les conditions décrites ci-dessus. La flamme peut être réduite à demi-échelle. La flamme peut être peinte sur la coque ou sur toute partie verticale du canot (dans ce cas, il n'est pas utile de reproduire les lettres noires «NE»).

▼B*ANNEXE V***NOTIFICATION DES ACTIVITÉS D'INSPECTION ET DE SURVEILLANCE****A. Rapport relatif à l'entrée d'un navire ou aéronef d'inspection et de surveillance dans la zone de réglementation**

Élément de donnée	Code	Obligatoire/ Facultatif	Observations
Début de l'enregistrement	SR	O	Donnée relative au système: indique le début de l'enregistrement
Adresse	AD	O	Donnée relative au message: destination, «XNE» pour CPANE
De	FR	O	Donnée relative au message: adresse de la partie contractante émettrice
Numéro d'enregistrement	RN	O	Donnée relative au message: numéro de série du message pour l'année en cours
Type de message	TM	O	Donnée relative au message: type de message, «SEN» = rapport relatif à l'entrée d'un navire ou aéronef de surveillance dans la zone de réglementation
Date d'enregistrement	RD	O	Donnée relative au message: date de transmission
Heure d'enregistrement	RT	O	Donnée relative au message: heure de transmission
Moyens de surveillance	MI	O	Donnée relative à l'activité de surveillance: «VES» désigne un navire, «AIR» un aéronef à voilure fixe et «HEL» un hélicoptère
Indicatif d'appel radio	RC	O	Donnée relative à l'activité de surveillance: indicatif international d'appel radio du navire ou de l'aéronef de surveillance
Identification des inspecteurs affectés à la mission	AI	O	Donnée relative à l'activité de surveillance: numéro de carte, répété autant de fois que nécessaire
Date	DA	O	Donnée relative à l'activité de surveillance: date d'entrée ⁽¹⁾
Heure	TI	O	Donnée relative à l'activité de surveillance: heure d'entrée ⁽¹⁾
Latitude	LA	O	Donnée relative à l'activité de surveillance: position lors de l'entrée ⁽¹⁾
Longitude	LO	O	Donnée relative à l'activité de surveillance: position lors de l'entrée ⁽¹⁾
Fin de l'enregistrement	ER	O	Donnée relative au système: indique la fin de l'enregistrement

(¹) Estimation lorsque le message est envoyé avant l'entrée du navire ou aéronef de surveillance.

B. Rapport relatif à la sortie d'un navire ou aéronef d'inspection et de surveillance de la zone de réglementation

Élément de donnée	Code	Obligatoire/ Facultatif	Observations
Début de l'enregistrement	SR	O	Donnée relative au système: indique le début de l'enregistrement
Adresse	AD	O	Donnée relative au message: destination, «XNE» pour CPANE
De	FR	O	Donnée relative au message: adresse de la partie contractante émettrice
Numéro d'enregistrement	RN	O	Donnée relative au message: numéro de série du message pour l'année en cours
Type de message	TM	O	Donnée relative au message: type de message, «SEX» = rapport relatif à la sortie d'un navire ou aéronef de surveillance de la zone de réglementation
Date d'enregistrement	RD	O	Donnée relative au message: date de transmission

▼B

Élément de donnée	Code	Obligatoire/ Facultatif	Observations
Heure d'enregistrement	RT	O	Donnée relative au message: heure de transmission
Moyens de surveillance	MI	O	Donnée relative à l'activité de surveillance: «VES» désigne un navire, «AIR» un aéronef à voilure fixe et «HEL» un hélicoptère
Indicatif d'appel radio	RC	O	Donnée relative à l'activité de surveillance: indicatif international d'appel radio du navire ou de l'aéronef de surveillance
Date	DA	O	Donnée relative à l'activité de surveillance: date de sortie ⁽¹⁾
Heure	TI	O	Donnée relative à l'activité de surveillance: heure de sortie ⁽¹⁾
Latitude	LA	O	Donnée relative à l'activité de surveillance: position lors de la sortie ⁽¹⁾
Longitude	LO	O	Donnée relative à l'activité de surveillance: position lors de la sortie ⁽¹⁾
Fin de l'enregistrement	ER	O	Données relatives au système: indique la fin de l'enregistrement

(¹) Idem que pour l'estimation relative à l'activité de surveillance dans le message de SEN quand ce message est annulé.

▼B*ANNEXE VI***RAPPORTS DE SURVEILLANCE ET D'OBSERVATION****A. Rapport d'observation CPANE**

Élément de donnée	Code	Obligatoire/ Facultatif	Observations
Début de l'enregistrement	SR	O	Donnée relative au système: indique le début de l'enregistrement
Adresse	AD	O	Donnée relative au message: destination, «XNE» pour CPANE
De	FR	O	Donnée relative au message: adresse de la partie émettrice (partie contractante)
Numéro d'enregistrement	RN	O	Donnée relative au message: numéro de série pour l'année en cours
Type de message	TM	O	Donnée relative au message: type de message, «OBS» = rapport d'observation
Indicatif d'appel radio	RC	O	Donnée relative à l'activité de surveillance: indicatif international d'appel radio du navire ou de l'aéronef de surveillance
Date d'enregistrement	RD	O	Donnée relative au message: date de transmission
Heure d'enregistrement	RT	O	Donnée relative au message: heure de transmission
Numéro de série de l'observation	OS	O	Donnée relative à l'activité de surveillance: numéro de série de l'observation
Date	DA	O	Donnée relative à l'activité de surveillance: date d'observation du navire
Heure	TI	O	Donnée relative à l'activité de surveillance: heure d'observation du navire
Latitude	LA	O	Donnée relative à l'activité de surveillance: latitude à laquelle le navire est observé
Longitude	LO	O	Donnée relative à l'activité de surveillance: longitude à laquelle le navire est observé
Identification de l'objet	OI	O	Donnée relative à l'immatriculation du navire: indicatif d'appel radio du navire observé
Numéro d'immatriculation externe	XR	O	Donnée relative à l'immatriculation du navire: numéro d'immatriculation figurant sur le flanc du navire observé ou, en son absence, numéro OMI
Nom du navire	NA	F	Donnée relative à l'immatriculation du navire: nom du navire observé
État du pavillon	FS	O	Donnée relative à l'immatriculation du navire: État du pavillon du navire observé
Type du navire	TP	F	Caractéristiques du navire: type de navire observé
Vitesse	SP	F	Donnée relative à l'activité de surveillance: vitesse du navire observé
Cap	CO	F	Donnée relative à l'activité de surveillance: cap du navire observé
Activité	AC	O	Donnée relative à l'activité de surveillance: activité du navire observé (annexe XI, point B)
Photographie	PH	O	Donnée relative à l'activité de surveillance: une photographie du navire observé a-t-elle été prise, «O» ou «N»?
Remarques	MS	F	Donnée relative à l'activité de surveillance: commentaires libres pour achever le rapport
Fin de l'enregistrement	ER	O	Donnée relative au système: indique la fin d'un enregistrement

Un navire ne peut être identifié avec certitude que par une vérification visuelle de l'indicatif d'appel radio ou du numéro d'immatriculation externe figurant sur le navire.

Si une identification formelle est impossible, la raison devra en être précisée dans le champ «Remarques».

▼ B

B. Rapport de surveillance CPANE

PARTIE CONTRACTANTE	NAVIRE D'INSPECTION DÉSIGNÉ:	TYPE
		INDICATIF D'APPEL
		RÉFÉRENCE CPANE
INSPECTEURS DÉSIGNÉS:	NOM	RÉFÉRENCE CPANE
	NOM	RÉFÉRENCE CPANE

A. PATROUILLE

A1 DÉBUT DE LA PATROUILLE DANS LA ZR: DATE: HEURE: TUC LATITUDE: LONGITUDE:

A2 FIN DE LA PATROUILLE DANS LA ZR: DATE: HEURE: TUC LATITUDE: LONGITUDE:

A3 ÉQUIPEMENT UTILISÉ POUR DÉTERMINER LA POSITION:

B. OBSERVATIONS

Signature des inspecteurs habilités

Signature

(¹) Identification (nom/numéro)

▼B*ANNEXE VII***RAPPORT DE LA CPANE RELATIF AUX ACTIVITÉS D'INSPECTION**

PARTIE CONTRACTANTE:
NAVIRE D'INSPECTION DÉSIGNÉ:	NOM NUMÉRO D'IMMATRICULATION INDICATIF D'APPEL RÉFÉRENCE CPANE
INSPECTEURS DÉSIGNÉS:	NOM RÉFÉRENCE CPANE NOM RÉFÉRENCE CPANE

PARTIE A IDENTIFICATION DU NAVIRE INSPECTÉ

A.1. Numéro OMI	A.6. État du pavillon:
A.1.2. Indicatif international d'appel radio	A.7. Nom et adresse du capitaine:
A.1.3. Nom du navire
A.2. Numéro d'immatriculation externe
A.3. Type de navire	A.8. Activité du navire:
A.4. Position au moment de l'inspection selon le navire d'inspection DATE:	A.9. Position au moment de l'inspection selon le navire inspecté DATE:
HEURE: TUC Latitude: Longitude:	HEURE: TUC Latitude: Longitude:
A.5. Équipement utilisé pour déterminer la position 	A.10. Équipement utilisé pour déterminer la position

Observations des inspecteurs, le cas échéant:

.....

..... Paraphe:

▼B**PARTIE B VÉRIFICATION⁽¹⁾****B.1. Documents du navire****Contrôlés: O/N**

B.1.1. Autorisation de pêcher dans la zone de réglementation CPANE:			O/N
B.1.2. Autorisation de pêcher les ressources régulées suivantes:			
B.1.3. Le cas échéant,	O/N	Description ou plan certifié de la cale à poisson à bord:	O/N
B.1.4. Le cas échéant,	O/N	Description ou plan certifié des réservoirs d'eau de mer réfrigérés à bord:	O/N
B.1.5. Le cas échéant,	O/N	Règles d'étalonnage certifiées des réservoirs d'eau de mer réfrigérés à bord:	O/N
Observations des inspecteurs, le cas échéant: Paraphe:			

B.2. Relevé des mouvements du navire / VMS**Contrôlés: O/N**

B.2.1. Sortie de pêche			B.2.2. Relevés / VMS
	Arrivée dans la ZR CPANE	Dernière position communiquée	Système VMS installé O/N Système VMS opérationnel O/N
Date			Transmission des rapports O/N Si oui, indiquer: <input type="checkbox"/> a) Déclaration des captures à date: l'entrée;
Heure			<input type="checkbox"/> b) Rapport hebdomadaire des captures date:
Longitude			<input type="checkbox"/> c) Transbordements; date:
Latitude			<input type="checkbox"/> d) Dernier relevé de position établi manuellement; date:
Jours dans la ZR CPANE			<input type="checkbox"/> e) Déclaration des captures à la sortie; date:

⁽¹⁾ Si le résultat de la vérification est positif, entourer O et s'il est négatif, entourer N. Le cas échéant, indiquer les informations demandées.

▼B**B.3. Relevé de l'effort de pêche et des captures****B.3.1. Journal de pêche***Contrôlé: O/N*

B.3.1.1. Le relevé des informations est-il conforme à l'article O/N
Article 9 (¹):?

B.3.1.1.1. Si non, indiquer les informations inexactes ou manquantes:

- a) pages du journal non numérotées
- b) engins de pêche utilisés
- c) relevé des captures par espèce et relevé global
- d) zones / lieux de pêche
- e) le cas échéant, O/N transbordements
- f) le cas échéant, O/N transmission des rapports d'appel radio
- g) authentification des informations par le capitaine
- h) autres:

(¹) L'article 9 du régime correspond à l'article 8 du règlement (UE) n° 1236/2010.

B.3.2. Registre de production et plan d'arrimage*Contrôlés: O/N*

B.3.2.1. Un registre de production et un plan d'arrimage sont-ils requis? O/N

B.3.2.2. Registre de production disponible: O/N Si non, passez à la rubrique 3.2.4

B.3.2.3. Si oui, informations: COMPLÈTES/INCOMPLÈTES

B.3.2.3.1. Si non, indiquer les informations manquantes:

- a) quantités détenues à bord en poids de produit par type de présentation commerciale et par espèce;
- b) facteurs de conversion pour chaque type de présentation;
- c) authentification des informations par le capitaine;
- d) autres:

B.3.2.4. Plan d'arrimage tenu à jour: O/N

B.3.2.5. Si oui, informations: COMPLÈTES/INCOMPLÈTES

B.3.2.5.1. Si non, indiquer les informations manquantes:

- a) quantités non arrimées par type de présentation commerciale et par espèce indiquées dans le plan;
- b) quantités par type de présentation commerciale et par espèce dans la cale, non identifiées;
- c) autres.

▼B**B.4. Captures détenues à bord****Contrôlées: O/N****B.4.1. Quantités relevées par le capitaine**

Espèces	Quantités détenues à bord déclarées (kilogrammes de poids vif)				Dans la mesure où elles sont disponi- bles: Quantités transfor- mées (kilogrammes de poids transformé)	Facteur de conversion
	À bord ⁽¹⁾	Captu- rées ⁽²⁾	Transbor- dées ⁽³⁾	Totales à bord ⁽⁴⁾		
Total						

⁽¹⁾ Quantités se trouvant à bord lors de l'entrée du navire dans la ZR CPANE.⁽²⁾ Quantités capturées et conservées à bord dans la ZR CPANE⁽³⁾ Quantités chargées (+) ou déchargées (-) dans la ZR CPANE⁽⁴⁾ Quantités totales détenues à bord déclarées au moment de l'inspection**B.4.2. Quantités à bord déterminées par les inspecteurs**

Espèces	Quantité (kilogrammes de poids trans- formé)	Volume/facteur de densité/ facteur de conversion	Quantités calcu- lées (kilogrammes de poids vif)	Différence % ⁽¹⁾	Observations
Total					

⁽¹⁾ Différence entre les quantités à bord déterminées par les inspecteurs et les quantités totales à bord déclarées par le capitaine.

▼B**B.5. Engins de pêche et marquages****Contrôlés: O/N**

B.5.1.	
B.5.2.	
B.5.3. Engins fixes utilisés pourvus d'un marquage:	O/N Observations:
B.5.4. Engins non utilisés solidement arrimés:	O/N Observations:

(¹) L'annexe II, appendice 2, point A, du régime correspond à l'annexe XI, partie C, du présent règlement.

(²) L'annexe II, appendice 2, point B, du régime correspond à l'annexe XI, partie D, du présent règlement.

B.5.5. Détermination du maillage des engins utilisés*contrôlé: O/N***B.5.5.1. Cul des filets (y compris la ou les rallonges, le cas échéant - échantillon de 20 mailles)**

Type d'engin (¹)	ÉTAT: HUMIDE/SEC	MATÉRIAUX:	Largeur moyenne (en mm)	Taille légale (en mm)
	MAILLAGE (LARGEUR) en millimètres			

(¹) Annexe II, appendice 2, point A (¹)

(²) L'annexe II, appendice 2, point A, du régime correspond à l'annexe XI, partie C, du présent règlement.

B.5.5.2. Tablier de protection - échantillons de ... mailles

Type (¹)	ÉTAT: HUMIDE/SEC	MATÉRIAUX:	Largeur moyenne (en mm)	Taille légale (en mm)
	MAILLAGE (LARGEUR) en millimètres			

(¹) Annexe II, appendice 2, point B (¹)

(²) L'annexe II, appendice 2, point B, du régime correspond à l'annexe XI, partie D, du présent règlement.

B.5.5.3. Partie restante du filet - échantillon de 20 mailles

Type (¹)	ÉTAT: HUMIDE/SEC	MATÉRIAUX:	Largeur moyenne (en mm)	Taille légale (en mm)
	MAILLAGE (LARGEUR) en millimètres			

(¹) Annexe II, appendice 2, point B.

▼B**PARTIE C ÉVALUATION**

C.1. **Analyse des captures de la dernière prise** **Contrôlées: O/N**

ÉCHANTILLON PRÉLEVÉ: O/N		Poids: en Kg.		ESTIMATION VISUELLE O/N
Code alpha FAO de l'espèce	Poids de l'espèce (kg de poids vif)	% de poissons sous-dimensionnés	% de rejets	Observations
Total				

PARTIE D COOPÉRATION

D.1. Niveau de coopération jugé approprié: O/N

- D.1.1. Si non, indiquer les insuffisances:
- a) entrave à l'accomplissement des tâches d'un inspecteur;
 - b) falsification ou dissimulation des marquages, de l'identité ou de l'immatriculation du navire de pêche;
 - c) dissimulation, altération ou élimination des éléments de preuve intéressant une enquête;
 - d) arraisonnement et débarquement rapides dans de bonnes conditions de sécurité non facilités; débarquement;
 - e) communication des inspecteurs avec les autorités de la partie contractante du pavillon et de la partie contractante inspectrice non permise;
 - f) accès aux zones, ponts et salles du navire de pêche, aux captures (transformées ou non), aux filets ou autres engins, aux équipements et à tout document utile fourni.

Observations des inspecteurs, le cas échéant:

.....

.....

..... Paraphe:

VB

PARTIE E INFRACTIONS ET OBSERVATIONS

E.1. Infractions constatées

Description	Indiquer les dispositions de la CPANE enfreintes et résumer les observations et faits pertinents
Numéro du/des scellé(s)	Preuves, documents ou photographies

E.2. Observations des inspecteurs

Paraphe:

Declaracion del testigo: _____

date: _____ signature: _____

nom: _____ adresse: _____

▼ B

E.3. Observations du capitaine

PARTIE F DÉCLARATION DES INSPECTEURS DE LA CPANE

Date et heure d'arrivée à bord TUC
Date et heure de transmission TUC
Le cas échéant, date et heure de fin de l'inspection TUC
Signature des inspecteurs habilités:
Nom des inspecteurs:

▽ M1

ANNEXE VIII

FORMULAIRES RELATIFS AU CONTRÔLE PAR L'ÉTAT DU PORT

Les notifications et le remplissage des parties A, B et C conformément aux articles 22, 23 et 39 du schéma de contrôle et de coercition de la CPANE sont réalisés au moyen d'une application en ligne créée par le secrétariat de la CPANE sur le site web de la CPANE. Un système de télécopie, reprenant les formulaires de la présente annexe, est utilisé comme système de sauvegarde dans le cas où le site web de la CPANE est hors ligne.

▼M1

PARTIE B: réservée à l'administration — À remplir par l'État du pavillon						
L'État du pavillon doit répondre aux questions suivantes en cochant la case «oui» ou «non».			ZC CPANE		ZR OPANO	
			Oui	Non	Oui	Non
a) Le navire de pêche déclaré avoir pêché le poisson disposait d'un quota suffisant pour les espèces déclarées.						
b) Les quantités détenues à bord ont été dûment déclarées et prises en compte dans le calcul de toute limitation de capture ou de l'effort applicable.						
c) Le navire de pêche déclaré avoir pêché le poisson était autorisé à pêcher dans la zone déclarée.						
d) La présence du navire de pêche dans la zone de capture déclarée a été vérifiée au moyen des données VMS.						
Confirmation de l'État du pavillon: Je certifie que les informations indiquées ci-dessus sont, à ma connaissance, complètes, authentiques et exactes.						
Nom et fonction:				Date:		
Signature:	Cachet officiel:					
PARTIE C: réservée à l'administration — À remplir par l'État du port						
Nom de l'État du port:						
Autorisation:	Oui:		Non:		Date:	
Signature:	Cachet officiel:					
(¹)	L'encre noire doit être utilisée lorsque les formulaires sont transmis par télécopieur.					
(²)	Si le navire de pêche ne dispose pas d'un numéro OMI, indiquez le numéro d'immatriculation externe.					
(³)	Si nécessaire, utilisez un ou plusieurs formulaires supplémentaires.					
(⁴)	Codes espèces de la FAO — Annexe V.					
(⁵)	Présentations des produits — Appendice 1 de l'annexe IV.					
(⁶)	Type de transformation — CPANE: appendice 1 c) de l'annexe IV.					

VM1

▼M1

PARTIE B: réservée à l'administration — À remplir par l'État du pavillon					
L'État du pavillon doit répondre aux questions suivantes en cochant la case «oui» ou «non».	ZC CPANE		ZR OPANO		
	Oui	Non	Oui	Non	
a) Le navire de pêche déclaré avoir pêché le poisson disposait d'un quota suffisant pour les espèces déclarées.					
b) Les quantités détenues à bord ont été dûment déclarées et prises en compte dans le calcul de toute limitation de capture ou de l'effort applicable.					
c) Le navire de pêche déclaré avoir pêché le poisson était autorisé à pêcher dans la zone déclarée.					
d) La présence du navire de pêche dans la zone de capture déclarée a été vérifiée au moyen des données VMS.					
Confirmation de l'État du pavillon: Je certifie que les informations indiquées ci-dessus sont, à ma connaissance, complètes, authentiques et exactes.					
Nom et fonction:				Date:	
Signature:	Cachet officiel:				
PARTIE C: réservée à l'administration — À remplir par l'État du port					
Nom de l'État du port:					
Autorisation:	Oui:		Non:		Date:
Signature:	Cachet officiel:				
<small>(¹) L'encre noire doit être utilisée lorsque les formulaires sont transmis par télécopieur. (²) Si le navire de pêche ne dispose pas d'un numéro OMI, indiquez le numéro d'immatriculation externe. (³) Si nécessaire, utilisez un ou plusieurs formulaires supplémentaires. (⁴) Codes espèces de la FAO — Annexe V. (⁵) Présentations des produits — Appendice 1 de l'annexe IV. (⁶) Type de transformation — CPANE: appendice 1 c) de l'annexe IV.</small>					

▼M1*ANNEXE IX***FORMULAIRE DU RAPPORT D'INSPECTION****Rapport d'inspection relatif au contrôle par l'État du port (PSC 3)****Numéro du rapport d'inspection:****A. DONNÉES RELATIVES À L'INSPECTION**

Débarquement	Oui	Non	Transbordement	Oui	Non	Autre motif d'entrée dans le port
État du port		Port de débarquement ou de transbordement				
Nom du navire		État du pavillon	Numéro OMI ⁽¹⁾		Indicatif international d'appel radio	
Début du débarquement/transbordement	Date			Heure		
Fin du débarquement/transbordement	Date			Heure		
Type de navire	Numéro d'identification du certificat d'immatriculation		Port d'immatriculation		VMS	
Nom du capitaine du navire	Nationalité du capitaine du navire		Nom du capitaine de pêche		Nationalité du capitaine de pêche	
Propriétaire/armateur du navire	Propriétaire bénéficiaire du navire ⁽²⁾		Agent du navire			
Dernière escale	Date					
B. DÉTAILS DE L'INSPECTION						
Nom du navire donneur ⁽³⁾	Numéro OMI ⁽¹⁾		Indicatif d'appel radio		État du pavillon	

VM1

B 2. Poisson débarqué ou transbordé (3)

AUTORISATION DE TRANSBORDEMENT APPROPRIEE:

B 3. Informations relatives aux débarquements autorisés sans confirmation de l'État du pavillon. Voir CPANE, article 23.2/OPANO, article 45.6

Lieu de stockage:

Nom de l'autorité compétente:

Délai pour la réception de la confirmation:

▽ M1

▼M1

Annexes:
Espacement entre les barres (en mm):
Maillage:
Fourchettes de maillages (en mm):
Partie du chalut:
Ailerons:
Corps:
Rallonge:
Cul de chalut:
D. OBSERVATIONS DU CAPITAINE
Je soussigné, , capitaine du navire, certifie par la présente qu'une copie du présent rapport m'a été remise ce jour. Ma signature ne vaut en aucun cas approbation du contenu de ce rapport, à l'exception de mes propres observations (le cas échéant).
Signature: _____ Date: _____

E. INFRACTIONS ET SUIVI			
E1. OPANO			
E1.A. Inspection en mer			
Infractions constatées lors des inspections menées dans la ZR de l'OPANO			
Partie responsable de l'inspection	Date de l'inspection	Division	Référence juridique de l'infraction aux MCE de l'OPANO
E1.B. Résultats de l'inspection au port			
<p>a) Confirmation des infractions constatées lors de l'inspection en mer</p> <p>Référence juridique de l'infraction aux MCE de l'OPANO Référence juridique nationale de l'infraction</p>			
<p>b) Infractions constatées lors de l'inspection en mer qui n'ont pu être confirmées au cours de l'inspection au port</p> <p>Remarques:</p>			

▼M1

c) Infractions supplémentaires constatées lors de l'inspection au port		
Référence juridique de l'infraction aux MCE de l'OPANO Référence juridique nationale de l'infraction		
E2. CPANE infraction constatée		
Article	Disposition(s) CPANE enfreinte(s) et résumé des faits pertinents	
Observations de l'inspecteur:		
Mesures prises:		
Autorité/agence chargée de l'inspection		
Nom de l'inspecteur	Signature de l'inspecteur	Date et lieu
F. DISTRIBUTION		
Copie à l'État du pavillon	Copie au secrétariat de la CPANE	Copie au secrétaire exécutif de l'OPANO
<small>(¹) Si le navire de pêche ne dispose pas d'un numéro OMI, indiquez le numéro d'immatriculation externe. (²) S'il est connu et différent du propriétaire du navire (³) Lorsqu'un navire participe à un transbordement, utilisez un formulaire séparé pour chaque navire donneur. (⁴) Codes espèces de la FAO — CPANE: annexe V — OPANO: annexe II. (⁵) Type de transformation — CPANE: appendice 1 c) de l'annexe IV. (⁶) Présentations des produits — CPANE: appendice 1 de l'annexe IV — OPANO: annexe XX, point C.</small>		

▼B

ANNEXE X

▼M1

**FORMAT D'ÉCHANGE DE DONNÉES ET SYSTÈMES DE
COMMUNICATION DE DONNÉES**

▼B

A. Format d'échange de données

1. Caractères conformément à la norme ISO 8859.1.
2. Une transmission de données est structurée de la manière suivante:
 - une double barre oblique («//») et les caractères «SR» marquent le début du message;
 - une double barre oblique («//») et un code domaine marquent le début d'un élément de donnée;
 - une simple barre oblique («/») marque la séparation entre le code et la donnée;
 - les paires de données sont séparées par une espace;
 - les caractères «ER» et une double barre oblique («//») marquent la fin de l'enregistrement.

▼M1

B. Système de communication de données

La transmission électronique des relevés et des messages entre les États membres et le secrétariat se fait au moyen de systèmes de communication de données dûment testés.

▼B**C.1 Format pour l'échange électronique de données concernant le contrôle, l'inspection et la surveillance de la pêche**

Catégorie	Élément de donnée	Code domaine	Type	Contenu	Définitions
Système Détails	Début de l'enregistrement	SR			Indique le début de l'enregistrement
	Fin de l'enregistrement	ER			Indique la fin de l'enregistrement
	Statut	RS	Char*3	Codes	ACK / NAK = accusé de réception reçu / non reçu
	Notification d'un numéro d'erreur	RE	Num*3	001 – 999	Codes d'erreurs reçus au centre des opérations
Message Détails	Adresse de destination	AD	Char*3	Adresse ISO-3166	Adresse de la partie destinataire du message («XNE» pour CPANE)
	De	FR	Char*3	Adresse ISO-3166	Adresse de la partie émettrice (partie contractante)
	Type de message	TM	Char*3	Code	Trois premières lettres du type de message
	Numéro d'ordre	SQ	Num*6	NNNNNN	Numéro de série du message
	Numéro d'enregistrement	RN	Num*6	NNNNNN	Numéro de série de l'enregistrement pour l'année considérée
	Date d'enregistrement	RD	Num*8	AAAAMMMJJ	Année, mois, jour
	Heure d'enregistrement	RT	Num*4	HHMM	Heures et minutes (TUC)
	Date	DA	Num*8	AAAAMMMJJ	Année, mois, jour
	Heure	TI	Num*4	HHMM	Heures et minutes (TUC)
	Rapport annulé	CR	Num*6	NNNNNN	Numéro du rapport à annuler
Navire Enregistrement Détails	Année du rapport à annuler	YR	Num*4	NNNN	Année du rapport à annuler
	Indicatif d'appel radio	RC	Char*7	Code IRCS	Indicatif international d'appel radio du navire
	Nom du navire	NA	Char*30		Nom du navire
	Immatriculation ext.	XR	Char*14		Numéro d'immatriculation figurant sur le flanc du navire ou, en son absence, numéro OMI
	État du pavillon	FS	Char*3	ISO -3166	État dans lequel le navire est immatriculé
	Numéro de référence interne de la partie contractante	IR	Char*3 Num*9	ISO -3166 + max. 9N	Numéro unique attribué par l'État du pavillon lors de l'immatriculation

▼B

Catégorie	Élément de donnée	Code domaine	Type	Contenu	Définitions
Navire Caractéristiques Détails	Nom du port	PO	Char*20		Port d'immatriculation du navire
	Armateur	VO	Char*60		Nom et adresse de l'armateur
	Affréteur du navire	VC	Char*60		Nom et adresse de l'affréteur
Licence Détails	Capacité du navire Unité	VT	Char*2 Num*4	«OC»/«LC» Tonnage	Conformément à: «OC» (convention d'Oslo, 1947) / «LC» (convention ICRM de Londres, 1969) Capacité du navire en tonnes
	Puissance du navire Unité	VP	Char*2 Num*5	0-99999	Indication de l'unité de mesure utilisée: «HP» (chevaux-vapeur) ou «kW» Puissance totale du moteur principal
	Longueur du navire	VL	Char*2 Num*3	«OA»/«PP» Longueur en mètres	«OA» = longueur hors tout; «PP» = longueur entre perpendiculaires Longueur totale du navire en mètres, arrondie au mètre entier le plus proche
	Type du navire	TP	Char*3	Code	Conformément à l'annexe XI, partie A
	Engins de pêche	GE	Char*3	Code FAO	Classification statistique internationale type des engins de pêche (annexe XI, partie C)
Détail des activités	Date de délivrance	IS	Num*8	AAAAMMMJJ	Date de l'autorisation de pêcher une ou plusieurs espèces régulées
	Ressources régulées	RR	Char*3	Code FAO des espèces	Code FAO de l'espèce pour la ressource régulée
	Date de début	SD	Num*8	AAAAMMMJJ	Date d'entrée en vigueur de l'autorisation/de la suspension
	Date de fin	ED	Num*8	AAAAMMMJJ	Date d'expiration de l'autorisation de pêcher la ressource régulée
	Autorisation limitée	LU	Char*1		«Y» ou «N» pour indiquer l'existence ou non d'une autorisation limitée
	Zone concernée	RA	Char*6	Code CIEM	Zone(s) interdite(s)
	Espèce (nom)	SN	Char*3	Code FAO des espèces	Espèces interdites
	Latitude	LA	Char*5	(NDDMM *WGS-84)	Par exemple: //LA/N6235 = 62°35' Nord

▼B

Catégorie	Élément de donnée	Code domaine	Type	Contenu	Définitions
	Longitude	LO	Char*6	E/WDDDMM (WGS-84)	Par exemple: //LO/W02134 = 21°34' Ouest
	Latitude (décimales)	LT	Char*7	+/- DD.ddd ¹	Valeurs négatives si la latitude relève de l'hémisphère sud ¹ (WGS84)
	Longitude (décimales)	LG	Char*8	+/- DDD.ddd ¹	Valeurs négatives si la longitude relève de l'hémisphère occidental ¹ (WGS84)
	Numéro de la sortie	TN	Num*3	001-999	Numéro de la sortie de pêche pour l'année en cours
	Jours de pêche	DF	Num*3	1 – 365	Nombre de jours passés dans la zone de réglementation au cours de la sortie de pêche
	Date prévue	PD	Num*8	AAAAMMMJJ	Estimation de la date (TUC) pour activité future
	Heure prévue	PT	Num*4	HHMM	Estimation de l'heure (TUC) pour activité future
	Captures hebdomadaires: espèces quantité	CA	Char*3 Num*7	Codes FAO des espèces 0-9999999	Captures cumulées détenues à bord, par espèce (kilogrammes de poids vif, arrondis aux 100 kilogrammes les plus proches) soit depuis l'entrée dans la zone de réglementation, soit, depuis la dernière déclaration de «captures» émise au cours de la même sortie de pêche, par paires, le cas échéant
	Quantités détenues à bord: espèces quantité	OB	Char*3 Num*7	Codes FAO 0-9999999	Quantités détenues à bord du navire, par espèce (kilogrammes de poids vif, arrondis aux 100 kilogrammes les plus proches), par paires, le cas échéant
	Espèces transbordées: espèces quantité	KG	Char*3 Num*7	Codes FAO par paires 0-9999999	Données concernant les quantités transbordées entre navires, par espèce (kilogrammes de poids vif, arrondis aux 100 kilogrammes les plus proches), depuis le début des opérations dans la zone de réglementation

▼B

Catégorie	Élément de donnée	Code domaine	Type	Contenu	Définitions
	Transbordement à partir de	TF	Char*7	Code IRCS	Indicatif international d'appel radio du navire donneur
	Transbordement vers	TT	Char*7	Code IRCS	Indicatif international d'appel radio du navire receveur
	État côtier	CS	Char*3	ISO-3166	État côtier
	Nom du port	PO	Char*20		Nom du port effectif
Détails des rapports	Captures: espèces quantité	CA	Char*3 Num*6	Codes FAO des espèces 0-9999999	Captures globales débarquées ou transbordées réalisées par les navires de la partie contractante, ventilées par espèce conformément à la nomenclature (en tonnes de poids vif, arrondies à la tonne la plus proche), par paires, le cas échéant
	Captures cumulées: espèces quantité	CC	Char*3 Num*6	Codes FAO des espèces 0-9999999	Cumul des captures globales débarquées ou transbordées réalisées par les navires de la partie contractante, ventilées par espèce conformément à la nomenclature (en tonnes de poids vif, arrondies à la tonne la plus proche), par paires, le cas échéant
	Zone concernée	RA	Char*6	Codes CIEM/ OPANO	Codes de la zone de pêche concernée
	Zone	ZO	Char*3	ISO-3166	Code de la zone de la partie contractante
	Année et mois	YM	Num*6	AAAAMM	Année et mois du rapport
	Latitude	LA	Char*5	NDDMM (WGS-84)	Par exemple: //LA/N6235 = 62°35' Nord
Données relatives à la surveillance et à l'observation	Longitude	LO	Char*6	E/WDDDDMM (WGS-84)	Par exemple: //LO/W02134 = 21°34' Ouest
	Vitesse	SP	Num*3	Nœuds * 10	Par exemple: //SP/105 = 10,5 nœuds
	Cap	CO	Num*3	Échelle de 360°	Par exemple: //CO/270 = 270°

▼B

Catégorie	Élément de donnée	Code domaine	Type	Contenu	Définitions
	Activité	AC	Char*3	Code de l'activité	Trois premiers caractères de l'activité (voir annexe XI, partie B)
	Moyens de surveillance	MI	Char*3	Code CPANE	«VES» = navire de surface; «AIR» = aéronef à voilure fixe, «HEL» = hélicoptère
	Inspecteur désigné CP ID	AI	Char*7	Code CPANE	Code ISO 3166 de la partie contractante, suivi du numéro à quatre chiffres, répété aussi souvent que nécessaire
	Numéro de série de l'observation	OS	Num*3	0 - 999	Numéro de série de l'observation pour la patrouille opérant dans la zone de réglementation
	Date de l'observation	DA	Num*8	AAAAMMMJJ	Date à laquelle le navire est observé
	Heure de l'observation	TI	Num*4	HHMM	Heure (TUC) d'observation du navire
	Identification de l'objet	OI	Char*7	Code IRCS	Indicatif international d'appel radio du navire observé
	Photographie	PH	Char*1		Prise d'une photographie: «Y» (oui) ou «N» (non)
	Chaîne de texte libre	MS	Char*255		Zone de texte libre

C.2 Codes domaines utilisés dans les annexes, mais non utilisés pour la transmission électronique de données entre le secrétaire de la CPANE et les parties contractantes

Catégorie	Élément de donnée	Code domaine	Type	Contenu	Définitions
Journal de pêche	Captures quotidiennes: espèces quantité	CD	Char*3	Codes FAO des espèces 0-9999999	Total des captures détenues à bord exprimé par espèce et nombre d'opérations de pêches par période de 24 heures; code FAO de l'espèce pour les espèces énumérées à l'annexe II;
					poids vif en kilogrammes
	Nombre total de traits/ d'opérations de pêche pendant la journée		Num*6	0-999999	Nombre d'opérations de pêches par période de 24 heures
	Rejets Espèces quantité	RJ	Char*3 Num*7	Codes FAO des espèces 0-9999999	Quantité capturée et rejetée par espèce; codes FAO des espèces; poids vif en kilogrammes

▼B

Catégorie	Élément de donnée	Code domaine	Type	Contenu	Définitions
	Transmission utilisée	TU			Nom de la station radio via laquelle ce rapport est transmis
	Nom du capitaine	MA	Char*30		Nom du capitaine
Registre de production	Quantité produite: espèce (nom) quantité type de produit quantité	QP			Quantité produite par espèce et par jour; codes FAO des espèces; poids total du produit en kilogrammes; code du type de produit (annexe XI, partie E); poids du produit en kilogrammes; code du type de produit et poids du produit: utiliser autant de paires que nécessaire pour couvrir tous les produits
	Production cumulée de la période espèce (nom) quantité type de produit quantité	AP			Quantité totale produite depuis l'entrée dans la zone de réglementation, par espèce; codes FAO des espèces; poids total du produit en kilogrammes; code des types de produits (annexe XI, partie E); poids du produit en kilogrammes; code du type de produit et poids du produit: utiliser autant de paires que nécessaire pour couvrir tous les produits
	Code du produit	PR	Char*1		Code du produit (annexe XI, partie E)
	Type de conditionnement	TY	Char*3		Type de conditionnement (annexe XI, partie F)
	Poids unitaire	NE			Poids net de produit en kilogrammes
	Nombre d'unités	NU			Nombre d'unités conditionnées

▼B**C.3 Liste alphabétique des codes champs définis dans C.1 ou C.2**

Code domaine	Élément de donnée	Utilisé dans le relevé ou le message
AC	Activité	OBS
AD	Adresse de destination	Tous
AI	Inspecteur désigné	SEN
AP	Production cumulée de la période	Registre de production
CA	Captures	REP, JUR, CAT, COX, journal de pêche
CC	Captures cumulées	REP, JUR, journal de pêche
CD	Captures quotidiennes	Journal de pêche
CO	Cap	OBS
CR	Rapport annulé	CAN
CS	État côtier	POR
DA	Date	COE, CAT, COX, TRA, POR, POS, ENT, EXI, MAN, SEN, SEX, OBS, Journal de pêche, registre de production, RET
DF	Jours de pêche	CAT, COX
ED	Date de fin	LIM, AUT
ER	Fin de l'enregistrement	Toutes
FO	Nombre total de traits/d'opérations de pêche pendant la journée	Journal de pêche
FR	De	Toutes
FS	État du pavillon	NOT, OBS
GE	Engins de pêche	NOT, journal de pêche
IR	Numéro de référence interne à la partie contractante	NOT, WIT, LIM, AUT, SUS, COE, CAT, COX, TRA, POR, POS, ENT, EXI, MAN, journal de pêche, registre de production
IS	Date de délivrance	AUT
KG	Espèces transbordées	TRA, POR, journal de pêche
LA	Latitude	COE, CAT, COX, TRA, POR, MAN, SEN, SEX, OBS, journal de pêche
LG	Longitude (décimales)	POS, ENT
LO	Longitude	COE, CAT, COX, TRA, POR, MAN, SEN, SEX, OBS, journal de pêche
LT	Latitude (décimales)	POS, ENT
LU	Autorisation limitée	NOT
MA	Nom du capitaine	Journal de pêche, registre de production
MI	Moyens de surveillance	SEN, SEX
MS	Chaîne de texte libre	OBS

▼B

Code domaine	Élément de donnée	Utilisé dans le relevé ou le message
NA	Nom du navire	NOT, WIT, LIM, AUT, SUS, COE, CAT, COX, TRA, POR, POS, ENT, EXI, MAN, OBS, journal de pêche, registre de production
NE	Poids unitaire	Registre de production
NU	Nombre d'unités	Registre de production
OB	Quantités détenues à bord	COE, POR, journal de pêche
OI	Identification de l'objet	OBS
OS	Numéro de série de l'observation	OBS
PD	Date prévue	TRA, POR
PH	Photographie	OBS
PO	Nom du port	NOT, POR
PR	Code du produit	Registre de production
PT	Heure prévue	TRA, POR
QP	Quantité produite	Registre de production
RA	Zone concernée	REP, JUR, journal de pêche
RC	Indicatif d'appel radio	Toutes
RD	Date d'enregistrement	Toutes
RE	Notification d'un numéro d'erreur	RET
RJ	Rejets	Journal de pêche
RN	Numéro d'enregistrement	Toutes
RR	Ressources régulées	AUT, SUS
RS	Statut	RET
RT	Heure d'enregistrement	Toutes
SD	Date de début	WIT, LIM, AUT, SUS
SN	Nom de l'espèce	Registre de production, LIM
SP	Vitesse	OBS
SQ	Numéro d'ordre	COE, CAT, COX, TRA, POR, POS, ENT, EXI, MAN
SR	Début de l'enregistrement	Toutes
TF	Transbordement à partir de	TRA, journal de pêche
TI	Heure	Toutes
TM	Type de message	Tous, sauf journal de pêche et registre de production
TN	Numéro de la sortie	ENT, COE, CAT, COX, EXI, POS, MAN, TRA, POR, journal de pêche

▼B

Code domaine	Élément de donnée	Utilisé dans le relevé ou le message
TP	Type du navire	NOT, OBS
TT	Transbordement vers	TRA, journal de pêche
TU	Transmission utilisée	Journal de pêche
TY	Type de conditionnement	Registre de production
VC	Affréteur du navire	NOT
VL	Longueur du navire	NOT
VO	Armateur	NOT
VP	Puissance du navire	NOT
VT	Capacité du navire	NOT
XR	Immatriculation ext.	NOT, OBS, COE, CAT, COX, TRA, POS, MAN, POR, WIT, AUT, LIM, SUS
YM	Année et mois	REP, JUR
YR	Année du rapport annulé	CAN
ZO	Zone	JUR

D. 1 Structure des relevés et des messages prévus à l'annexe III transmis par les États membres au secrétariat de la CPANE

Le cas échéant, chaque État membre retransmet au secrétariat de la CPANE les relevés et les messages reçus de ses navires, conformément aux articles 9 et 11 du règlement (UE) n° 1236/2010, avec les modifications suivantes:

- remplacement de l'adresse (AD) par celle du secrétariat de la CPANE (XNE),
- insertion des éléments de données «date de l'enregistrement» (RD), «heure de l'enregistrement» (RT), «numéro de l'enregistrement» (RN) et «source» (FR).

D. 2 Accusés de réception

À la demande d'une partie contractante, le secrétariat de la CPANE envoie un accusé de réception pour chaque relevé ou message électronique reçu.

a) Format des accusés de réception

Élément de donnée	Code domaine	Obligatoire/ Facultatif	Observations
Début de l'enregistrement	SR	O	Donnée relative au système; indique le début de l'enregistrement
Adresse	AD	O	Donnée relative au message; destination, partie contractante émettrice du rapport
De	FR	O	Donnée relative au message; XNE = CPANE (qui envoie l'accusé de réception)
Type de message	TM	O	Donnée relative au message; type de message RET = accusé de réception
Numéro d'ordre	SQ	F	Donnée relative au rapport; numéro de série du rapport du navire pour l'année concernée, copié du rapport qui est reçu.
Indicatif d'appel radio	RC	F	Donnée relative au rapport; indicatif international d'appel radio du navire de pêche, copié du rapport qui est reçu.
Statut	RS	O	Donnée relative au rapport; code indiquant si le rapport/ message a fait ou non l'objet d'un accusé de réception (ACK ou NAK)

▼B

Élément de donnée	Code domaine	Obligatoire/ Facultatif	Observations
Notification d'un code d'erreur	RE	F	Donnée relative au rapport; numéro indiquant le type d'erreur. Voir tableau b) pour les notifications d'un code d'erreur
Numéro de l'enregistrement	RN	O	Donnée relative au rapport; numéro d'enregistrement du rapport/message reçu
Date	DA	O	Donnée relative au message; date de transmission du message RET
Heure	TI	O	Donnée relative au message; heure de transmission du message RET
Fin de l'enregistrement	ER	O	Donnée relative au système; indique la fin de l'enregistrement

▼M1

b) Notification des codes d'erreur:

Objet/Annexe	Codes d'erreur			Cause de l'erreur
	Rejeté (NAK) Action de suivi requise	Accepté et enregistré (ACK) Action de suivi requise	Accepté et enregistré (ACK) avec avertissement	
Communication	101			Message illisible.
	102			Valeur ou taille des données hors de la plage autorisée.
	104			Donnée obligatoire manquante.
	105			Duplicata de rapport; tentative de renvoi d'un rapport rejeté précédemment.
	106			Source de données non autorisée.
			150	Erreur de séquence.
			151	Date/heure située dans le futur.
			155	Duplicata de rapport; tentative de renvoi d'un rapport accepté précédemment.
Annexe II			250	Tentative de renotifier un navire.
			251	Navire non notifié.
			252	Espèce non AUT, ni LIM ni SUS.
Annexe VIII		301		Captures antérieures aux captures à l'entrée.
		302		Transbordement antérieur aux captures à l'entrée.
		303		Captures à la sortie antérieures aux captures à l'entrée.
		304		Position non reçue (CAT, TRA, COX).
			350	Position sans captures à l'entrée.
Annexe X	401			Surveillance à la sortie antérieure à la surveillance à l'entrée.
		450		Observation sans surveillance à l'entrée.
		451		Inspecteurs ou navire d'inspection non notifiés.

▼M1

c) Identification des duplicitas de messages et de rapports:

Messages/rapports	Éléments de données																					
	TM	AD	SQ	RC	LA/ LT	LO/ LG	SP	CO	DA	TI	OB	CA	RA	DF	KG	TT	TF	PD	PT	CS	PO	CR
Position	POS	y		y	y	y			y	y												
Entrée	ENT	y		y	y	y			y	y												
Sortie	EXI	y		y	y	y			y	y												
Manuel	MAN	y		y	y	y			y	y												
Captures à l'entrée	COE	y		y					y	y	y											
Captures	CAT	y		y					y	y		y	y	y								
Captures à la sortie	COX	y		y					y	y		y	y	y								
Transbordement	TRA	y		y					y	y					y	y	y	y	y			
Port de débarquement	POR	y		y					y	y	y				y			y	y	y	y	
Annuler	CAN	y		y					y	y											y	y

Pour chaque message, si les données des éléments de données marqués d'un «Y» sont identiques, il convient d'indiquer que le message est un duplicita.

▼B*ANNEXE XI***CODES À UTILISER DANS LES COMMUNICATIONS AVEC LE
SECRÉTARIAT DE LA CPANE****A. Principaux types de navires**

Code FAO	Type de navire
BO	Navire de protection
CO	Navire de formation à la pêche
DB	Dragueur (non continu)
DM	Dragueur (continu)
DO	Chalutier à perche
DOX	Dragueur n.s.a.
FO	Transporteur de poisson
FX	Navire de pêche n.s.a.
GO	Navire à filets maillants
HOX	Navire mère n.s.a.
HSF	Navire mère usine
KO	Navire-hôpital
LH	Navire à lignes à main
LL	Palangrier
LO	Navire à lignes
LP	Canneur
LT	Ligneur à lignes de traîne
MO	Navire polyvalent
MSN	Senneur à main
MTG	Chalutier-bateau à filets dérivants
MTS	Chalutier-senneur à senne coulissante
NB	Navire à un seul filet soulevé
NO	Navire pêchant au filet soulevé
NOX	Navire pêchant au filet soulevé n.s.a.
PO	Navire pêchant à l'aide de pompes
SN	Senneur à senne de fond
SO	Senneur
SOX	Senneur n.s.a.
SP	Senneur à senne coulissante

▼B

Code FAO	Type de navire
SPE	Senneur à senne coulissante de type européen
SPT	Thonier-senneur
TO	Chalutier
TOX	Chalutier n.s.a.
TS	Chalutier latéral
TSF	Chalutier latéral congélateur
TSW	Chalutier latéral de pêche fraîche
TT	Chalutier à pêche arrière
TTF	Chalutier congélateur à pêche arrière
TPP	Chalutier-usine à pêche arrière
TU	Chalutier à tangons
WO	Navire pour pièges
WOP	Caseyeur
WOX	Navire pour pièges n.s.a.
ZO	Navire de recherche sur la pêche
DRN	Navire à filets dérivants

n.s.a. = non spécifié ailleurs

B. Principales activités des navires

Code Alpha	Catégorie
ANC	Mouillage
DRI	Pêche au filet dérivant
FIS	Pêche
HAU	Remontage des filets
PRO	Transformation
STE	Autoclavage
TRX	Transbordement (chargement ou déchargement)
OTH	Autres (à spécifier)

▼M1**C. Principaux types d'engins**

Code alpha FAO	Type d'engin
<i>Filets tournants</i>	
PS	Avec coulisse (sennes coulissantes)
PS1	sennes manœuvrées par un bateau

▼M1

Code alpha FAO	Type d'engin
PS2	sennes manœuvrées par deux bateaux
<i>Sennes</i>	
SSC	Sennes écossaises
<i>Chaluts (de fond)</i>	
OTB	Chaluts de fond à panneaux
PTB	Chaluts-bœufs de fond
TBN	Chalut à langoustines
TBS	Chalut à crevettes
OTT	Chaluts jumeaux à panneaux
<i>Chaluts (pélagiques)</i>	
OTM	Chaluts pélagiques à panneaux
PTM	Chaluts bœufs pélagiques
<i>Filets maillants et filets emmêlants</i>	
GNS	Filets maillants calés (ancrés)
GND	Filets maillants dérivants (filets dérivants)
GEN	Filets maillants et filets emmêlants (non spécifiés)
<i>Pièges</i>	
FPO	Nasses (Casiers)
<i>Lignes et hameçons</i>	
LHP	Lignes à main
LHM	Lignes à main mécanisées
LLS	Palangres calées
LLD	Palangres dérivantes
LL	Palangres
LTL	Lignes de traîne
LX	Hameçons et lignes
<i>Engins de récolte</i>	
HMP	Pompes
<i>Aucun engin</i>	
NIL	Aucun engin de pêche à déclarer

▼B

- D. Principales catégories de matériels et dispositifs fixés aux engins de pêche

Code alpha 3 FAO	Matériel ou dispositif
BSC	Tablier de dessous
TSC	Tablier de dessus
SBG	Fourreau de renforcement

▼B

Code alpha 3 FAO	Matériel ou dispositif
CPP	Tablier ou ceinture de protection
CDL	Raban de cul
LST	Erses de levage
RST	Erses circulaires
FLP	Tambour
SNT	Filet tamiseur
SRP	Barrettes
TQT	«Torquette»
MLT	Couture médiane d'un cul pantalon
STL	Couture d'assemblage
LAR	Ralingue de côté
FLT	Flotteur
EMD	Dispositifs électromécaniques
KTE	Plateau élévateur
SPG	Grilles de séparation
SMP	Nappe à mailles carrées
CSS	Cul de chalut «stricto sensu»
OTH	Autres (à spécifier)

E. Codes des types de produits

Alpha-3	Présentation	Description
CBF	Double filet de cabillaud avec peau (escalado)	HEA avec peau, arête intramusculaire et queue
CLA	Pinces	Pinces uniquement
DWT	Code CICTA	Suppression des viscères et des branchies, étêté partiellement, suppression des nageoires
FIL	En filets	HEA + GUT + TLD + sans arêtes; chaque poisson génère deux filets
FIS	En filets et filets sans peau	FIL + SKI; chaque poisson génère deux filets qui ne sont pas reliés entre eux
FSB	En filets, avec peau et arêtes	En filets, avec peau et arêtes
FSP	En filets, dépouillé avec arête intramusculaire	En filets, suppression de la peau, avec arête intramusculaire
GHT	Éviscétré, étêté et équeuté	GUH + TLD
GUG	Éviscétré et sans branchies	Suppression des viscères et des branchies
GUH	Éviscétré et étêté	Suppression des viscères et de la tête

▼B

Alpha-3	Présentation	Description
GUL	Éviscétré, avec le foie	GUT, avec les parties du foie
GUS	Éviscétré, étêté et sans peau	GUH + SKI
GUT	Éviscétré	Suppression de tous les viscères
HEA	Étêté	Suppression de la tête
HET	Étêté et équeuté	Suppression de la tête et de la queue
JAP	Découpe japonaise	Découpe transversale avec retrait de toutes les parties situées entre la tête et l'abdomen
JAT	Découpe japonaise et équeuté	Découpe japonaise avec suppression de la queue
LAP	Lappen	Double filet, HEA, avec peau + queue + nageoires
LVR	Foie	Foie seul. En cas de présentation collective (*), utiliser le code LVR-C.
OTH	Autres	Toute autre présentation
ROE	Œuf(s)	Œuf(s) seul(s). En cas de présentation collective (*), utiliser le code ROE-C.
SAD	Salé à sec	Etêté avec peau, arête intramusculaire et queue et salé à sec
SAL	Légèrement salé en saumure	CBF + salé
SGH	Salé, éviscéré et étêté	GUH + salé
SGT	Salé et éviscéré	GUT + salé
SKI	Dépouillé	Sans peau
SUR	Surimi	Surimi
TAL	Queue	Queues seules
TAD	Équeuté	Sans queue
TNG	Langue	Langue seule. En cas de présentation collective*, utiliser le code TNG-C
TUB	Corps cylindrique uniquement	Corps cylindrique uniquement (calmar)
WHL	Entiers	Non transformé
WNG	Ailerons	Ailerons seuls

▼B**F. Type de conditionnement**

Code	Type
CRT	Cartons
BOX	Boîtes
BGS	Sacs
BLC	Blocs

▼M1**G. Type de transformation**

Code	Type
FRZ	Congelé
FRE	Frais
OTH	Tout autre traitement

▼M1

ANNEXE XII

TRAITEMENT CONFIDENTIEL DES DONNÉES ÉLECTRONIQUES

Les États membres veillent, lors de la transmission et de la réception des données électroniques, à prendre les mesures nécessaires pour se conformer aux dispositions de sécurité et de confidentialité figurant dans les recommandations approuvées par la CPANE.